SEPTEMBRE - OCTOBRE - NOVEMBRE 2013

ACTUPOLICE, le mag

n°9

AFFAIRES FINANCIÈRES

CAMÉRA-PIÉTON

LES RECOURS ADMINISTRATIFS

UNITÉ SGP POLICE
FORCE OUVRIERE

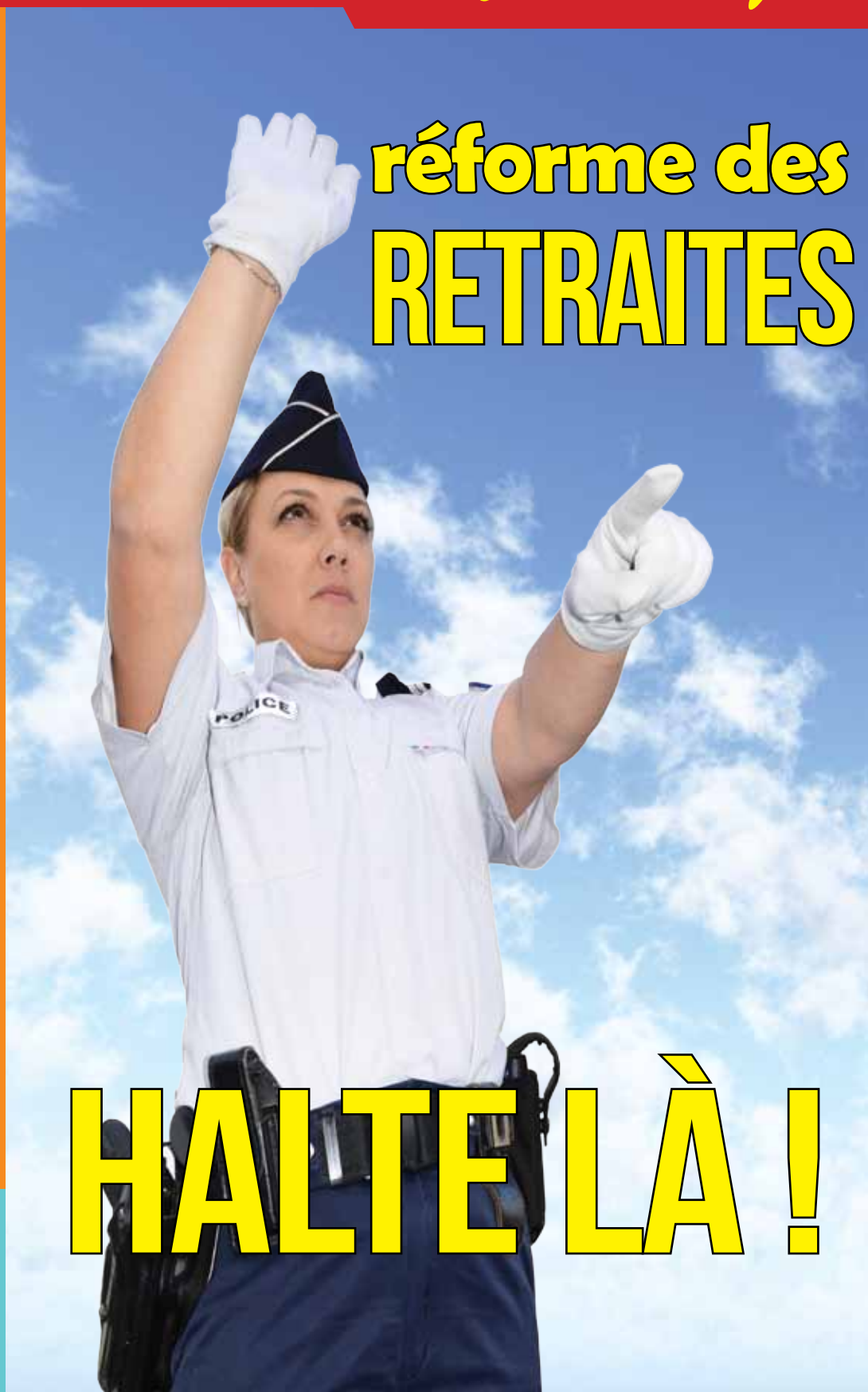

réforme des RETRAITES

HALTE LÀ !

Nouvelle adresse : 161-163 avenue Galliéni, 93177 Bagnolet

Standard : 01.70.68.19.09

Mail : contact@unitesgppolice.fr

SOMMAIRE

4 ACTION SYNDICALE
Réforme de Corps et Carrières

6 SCANNER

8 REPORTAGE
Test de la caméra-piéton

10 LA COLONNE

16 ACTION SYNDICALE
Réforme des retraites, halte là !

20 GRAND PARIS
BSQ, SDSS 93

22 **PSYCHO-SOCIAL**
La crise du leadership

24 DOSSIER SPÉCIAL
AFFAIRES FINANCIÈRES

34 CRS

36 ACTION SYNDICALE
Application smartphones

39 VOIE PUBLIQUE

40 JURIDIQUE

42 REPORTAGE
Réforme du renseignement

44 PORTRAIT
Tatiana Seck

46 VOS DROITS
Les recours administratifs

48 CHRONIQUES
Matériel administratif

50 FO

51 INFORMATIONS

52 GRILLE DE TRAITEMENT

Directeur de Publication : Henri Martini
Secrétaire national communication : Paul Le Guennic
Rédacteur en chef : Paul Le Guennic, Timothé Artale
Conception et réalisation : Timothé Artale, Stéphane Battaglia
Comité de rédaction : Franck Fievez, Frédéric Chauvin, Stéphane Liévin
Imprimerie : Easy-Print, 56 avenue des Martyrs de la Résistance, 33520 Bruges
UNITÉ SGP Police, 75 boulevard Macdonald, 75019 PARIS
ISSN : 2115-774X CPPAP : 0616 S 08347 Tirage : 35.000 exemplaires

ÉDITO

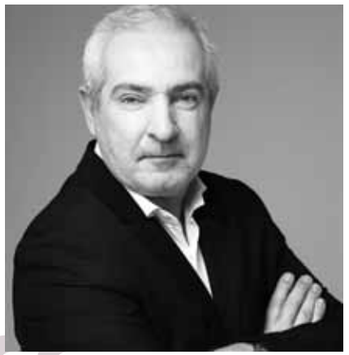

Henri Martini
Secrétaire Général

Tout commence

Le 10 septembre 2013 les rues de très nombreuses villes du pays se sont à nouveau animées et parées des revendications syndicales. Les salariés et les retraités avaient répondu présents, portant leurs attentes en matière d'augmentation salariale et du pouvoir d'achat, signifiant leur refus de subir une nouvelle réforme des retraites.
Ce succès incontestable de la mobilisation syndicale marque les impatiences, les inquiétudes mais aussi la colère et la déception, et disons-le bien clairement, une défiance à l'égard de l'action politique actuelle. Nous interrogeons très fortement le gouvernement et rien ne serait pire que l'absence de réponses. Tout le monde est lucide, chacun mesurera ses responsabilités. Ne nous y trompons surtout pas, la mobilisation et la détermination constatées inquiètent et dérangent, elles auront la vertu minimale de refroidir certaines ardeurs à démanteler la protection sociale. Mais tout cela ne sera pas suffisant si nous ne sommes pas en mesure de poursuivre et d'accentuer le mouvement. Alors on peut comme à l'habitude déplorer les absences et les amnésies, l'intersyndicale serait bien sûr plus forte avec le concours de toutes les organisations syndicales. Ne désespérons pas... Car le dialogue social, animé dans des conditions dignes et acceptables par tous, est justement la demande de Force Ouvrière. Les interrogations n'ont jamais été aussi fortes, les incompréhensions également : pourquoi les réformes devraient chaque fois être envisagées et articulées au détriment des salariés et à présent des retraités ? Le gouvernement précédent ne garantissait-il pas le financement des régimes de retraite à l'appui des réformes 2003/2010 ? Le scénario économique proposé lors de ces deux périodes, finalement installé au forceps, a-t-il fait ses preuves ?
Bien évidemment que non !
Si le «chef-opérateur» a été changé, ce n'est certainement pas pour subir une mise en scène identique ! Je souhaite remercier nos militants syndicaux ainsi que tous les collègues qui ont participé à la réussite de cette journée. OUI les policiers sont concernés au premier plan ! La cohérence syndicale, hier comme aujourd'hui, est de poursuivre et d'amplifier le 10 septembre 2013, POUR les salaires et les pensions, et POUR dire qu'il existe d'autres solutions.

«L'imposture du pouvoir d'achat»

Henri Martini,
Secrétaire Général
d'UNITÉ SGP POLICE - FO

Au début des années 80, se mettait en place la politique économique du «néo-libéralisme». En France, cette politique sera enclenchée simultanément et ne sera jamais remise en cause.
Depuis, la croissance économique s'est opérée de bulles financières en cupides boursicotages, de spéculations immobilières en actionnariats avides. Cette croissance française étant soutenue par la consommation des ménages, les différents gouvernements vont alors s'employer à laisser filer la dette publique, de façon à soutenir artificiellement le pouvoir d'achat, fournissant aux uns, la communauté nationale, un relatif confort matériel et aux autres, l'oligarchie financière, une capitalisation maximale.
La dette publique passera en trente ans de 74 millions d'euros à 1 950 milliards d'euros prévus pour 2014. On peut très raisonnablement y voir les stigmates d'une économie en souffrance, dont les effets sont perceptibles sur la société.

Conjointement à la hausse de la dette publique et à la hausse du chômage, on constate une hausse des «incivilités», ces faits pénaux de petite ou grande envergure qui secouent de manière répétitive notre pays.
En première ligne se trouve la police nationale, confrontée au quotidien à la violence, la misère.
Confrontée également aux foudres des médias, des associations et de certains politiques.
Confrontée enfin, ces dernières années, à des attaques dans la lignée de la pensée «néo-libérale» : mise à sac de la fonction publique par des coupes budgétaires drastiques et des réductions de personnel en dépit du bon sens. La RGPP, tel un électrochoc, a laissé les policiers livrés à eux-mêmes, les éloignant de leurs concitoyens pour leur reprocher par la suite la fracture police/population.
Si ce n'était pas déjà assez, d'autres mesures ont suivi, tel le gel du point d'indice, prétendument temporaire. Or, ce gel est maintenu pour la troisième année consécutive.

Aussi, pour faire face à l'exaspération, l'on nous sort habituellement des statistiques pour nous démontrer, chiffres à l'appui, que nous n'avons aucune raison de nous plaindre.
La reine des statistiques, c'est bien évidemment le pouvoir d'achat, baromètre unique et figure de style imposée, prétendant démontrer, sans autoriser le moindre doute, le bien être des français en général, des policiers et autres fonctionnaires en particulier dès qu'ils se plaignent.
Baromètre à la graduation illisible, aux chiffres discutables, le pouvoir d'achat version «politiquement correct» est un simulacre dont le seul et unique but est de nous tromper en nous faisant croire que tout va pour le mieux au pays magique de la petite fée consommation et, qu'au pire, si l'on a l'impression que nos acquis régressent, cela n'est effectivement qu'une impression...

En vérité, le pouvoir d'achat est en chute libre. Sans la catégorie B décrochée par UNITE SGP POLICE - FO en 2010, le salaire net du policier aurait subi un plongeon abyssal, au vu de l'augmentation du coût de la vie.

Un dossier est en préparation pour démontrer, arguments contre arguments, que le baromètre du bonheur n'est pas fiable et que la situation des policiers doit être réactualisée.

> La police est coincée entre la criminalité et des réformes destructrices

> Pour calmer l'exaspération, on nous sort habituellement les statistiques du pouvoir d'achat

> Le pouvoir d'achat est une imposture, aux données faussées : nous le prouverons dans un dossier spécifique

FAUSSE VOITURE A LOUER

Un garagiste suisse propose des voitures maquillées en véhicules de police à la location ; stationnée devant chez vous pendant que vous êtes en vacances, elle dissuade les voleurs.
Ce qui était au début un gag est devenu une entreprise sérieuse. La location revient à 200€ à la semaine.

90 SECONDES
POUR KIDNAPPER UN ENFANT

Une expérience menée par la chaîne britannique ITV montre qu'il faut 90 secondes en moyenne à un parfait inconnu pour kidnapper un enfant, sans violence, dans un lieu public.
Avec la complicité d'une dizaine de parents, qui feignaient un moment de distraction, assis au parc, un journaliste approche des enfants et les convainc de les suivre. L'approche est toujours la même : «j'ai perdu mon chien, peux-tu m'aider à le retrouver ?» En moins d'une minute, il gagne ainsi la confiance. Trente secondes plus tard, l'enfant s'est éloigné de l'aire de jeu, en compagnie de l'inconnu.
Sur les neuf enfants entre cinq et onze ans approchés, seuls deux ont refusé de suivre l'inconnu.

Les parents qui ont pris part à cette expérience ont été choqués par la facilité avec laquelle leurs enfants, pourtant mis en garde au préalable, ont suivi un parfait étranger, simplement parce que ce dernier n'avait «pas l'air effrayant».

Par un vendredi après-midi, Spiderman en personne pousse les portes du commissariat d'Ales. Costume moulant, cagoule… Il se fait aussitôt plaquer par un ADS.
Sous le masque, on découvre que le faux super-héros est en réalité un vrai collègue en retraite venu rendre sa carte de police avec humour.

Ni personnel, ni confidentiel

Les mails personnels envoyés sur la messagerie professionnelle à votre nom ne sont pas pour autant confidentiels. C'est ce qui ressort des derniers jugements.
La Cour de Cassation a déjà expliqué que seuls les **fichiers clairement identifiés comme personnels** ne devaient pas être ouverts par une autre personne que leur propriétaire.

ACTU*MAFIA*

Le Yamaguchi, un clan yakuza, vient de se doter de son magazine, distribué à ses membres. On y trouve un édito du chef, les nouvelles du clan et des pages détente. Tirage à 28.000 exemplaires.

INVESTIGATION & RENSEIGNEMENT

Depuis le 10/09/13, Leslie Rival remplace Laurent Ysern en tant que responsable nationale du secteur investigation & renseignement.

Contact : 06.81.95.80.30
leslie.rival@unitesgppolice.fr

DRONE DE RECHERCHE THERMIQUE

A Slough, en banlieue londonienne, ce drone équipé d'une caméra thermique survole les habitations. Il permet la recherche de traces de chaleur dans les garages, les remises et les bâtiments désaffectés afin d'y débusquer les squatteurs et les cachettes des marchands de sommeil.
L'appareil, qui coûte 27500€, est remboursé au bout de 120 amendes distribuées. Il fait déjà polémique au pays de Sa Majesté, entre les partisans de la vidéo-protection et ceux qui dénoncent la version high-tech de Big Brother.

Fin de l'impunité

Les véhicules immatriculés aux Pays-Bas en excès de vitesse ou qui grillent les feux rouges en France seront désormais poursuivis.
Ce dispositif concerne déjà l'Espagne, la Belgique, la Suisse et le Luxembourg.

LES BONNES VIEILLES MÉTHODES

Le scandale Snowden a fait état d'un programme de surveillance des communications mondiales.
Depuis, le FSO, un des services spéciaux russes issu de l'ancien KGB, a lancé un appel d'offres pour l'achat de 20 machines à écrire. L'avenir de l'information serait-il dans son passé ?

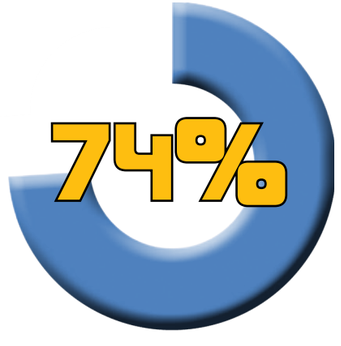

…des saisines de l'IGS et de l'IGPN ne tiennent ni au plan pénal, ni administratif et sont classées sans suite

La caméra-piéton sur le banc d'essai

Extension M.O.

Prévue pour être portée avec un casque, cette extension de caméra n'est utilisée qu'en cas de maintien de l'ordre. Ce n'est alors plus le boîtier qui filme, mais il sert toujours au déclenchement de la caméra.

Boîtier caméra

Une pince permet de le fixer sur la tenue. Une pression sur le bouton du milieu déclenche l'enregistrement. Une pression simultanée sur les deux boutons latéraux y met fin.

Les fils

Ils relient le boîtier à l'écran. Le mieux est de les dissimuler sous le gilet tactique.

L'écran portatif

Rangé dans une poche, il permet éventuellement de visualiser ce que vous filmez.

Soigneusement rangée dans sa malette, la caméra-piéton ne paye pas de mine. On croirait un engin issu de l'imagination des années 80. Une vision du futur déjà dépassée : du plastique épais et rugueux pour une taille relativement imposante à l'heure où les téléphones de poche font absolument tout.

La première rencontre avec la caméra-piéton a de quoi rendre méfiant. Pourtant, au-delà de ces impressions, ce nouvel équipement pourrait bien révolutionner notre manière de travailler.

Moteur, ça tourne !

Le boîtier caméra se fixe au niveau de la poitrine. L'allumage de la caméra se fait aisément, en appuyant sur une touche assez large, même avec des gants. Ce boîtier reste en veille tout le temps ; grâce à une mémoire cache intégrée, l'enregistrement démarre 30 secondes avant le moment où vous avez appuyé sur le bouton. Pratique, quand on sait que sur la voie publique, tout peut aller très vite.

Relié par deux fils épais se trouve, plus bas, un écran portatif. L'utilisateur peut le sortir de la poche du gilet tactique pour visualiser ce qu'il est en train de filmer. La malette contient également une extension spécifique au maintien de l'ordre : un set qui se fixe comme une paire de lunettes. Lorsqu'il est branché, il prend le relais du boîtier pour capter les images.

Et... c'est bien ?

Rencontre avec la BST de Champigny-sur-Marne, qui fait partie des premiers bénéficiaires.

Laissons parler les utilisateurs au quotidien : «Entre collègues, nous avons convenu d'un code pour que le porteur de caméra se mette légèrement en retrait et filme la scène. C'est un véritable outil de dissuasion ! Lorsqu'ils se savent filmés, les gens changent radicalement de comportement, la tension baisse immédiatement. Du coup, ce n'est pas grave si un des intervenants reste en retrait.»

«Son utilisation doit rester à l'appréciation des fonctionnaires. Quoi qu'il en soit, cette caméra ne peut pas discréditer la police, bien au contraire, elle nous renforce !»

Si les effets sont visibles sur la voie publique, ils le sont également lors de la procédure. Le major nous le confirme : «L'autre jour, une personne à l'accueil s'est violemment emportée sans raisons, et s'est mise à insulter tous les collègues qui essayaient de la calmer. Constatant que son attitude empirait, je suis allé à l'accueil, la caméra-piéton à la main. Bien évidemment, cette personne a par la suite nié tout ce qui s'était passé. Mais en visionnant la vidéo durant son audition, nier est devenu impossible. Même son avocat s'est tourné vers elle en lui disant : "C'est imparable, que voulez-vous que je fasse ?"»

Erreurs de jeunesse

Si son utilité ne souffre d'aucun défaut, on ne peut pas en dire autant du matériel. Très lourd, il peut donner des maux de dos au porteur. Mais c'est surtout sa solidité qui pose problème : bon nombre d'appareils tombent en panne. Il faut alors les envoyer en réparation aux Etats-Unis, avec tout le délai que cela implique.

Rapport qualité/prix, c'est léger. Gageons qu'il ne s'agit que d'une erreur de jeunesse : ces quelques défauts ne doivent pas occulter les avantages que ce nouveau système apporte à notre métier.

Notre avis — UNITÉ SGP POLICE FORCE OUVRIÈRE

les +

- effet dissuasif immédiat lors des interventions
- preuves indiscutables dans les procédures
- déclenchement à l'initiative du policier

les –

- lourd et fragile
- système de fixation pas optimal
- la caméra risque de devenir une cible pour les délinquants

verdict

Malgré ses défauts matériels, la caméra-piéton est un atout considérable pour le travail de terrain.

VILLIERS-LE-BEL

Les modalités d'interventions doivent être redéfinies !

Lors du dernier procès de Villiers-Le-Bel, le procureur a rappelé que perdre un enfant, c'est ce qu'il y a de plus horrible. Mais tout, les ingrédients étaient bien là : les deux adolescents roulaient sur une moto non homologuée, dépourvue de freins et d'éclairage, à une vitesse supérieure à celle autorisée. Ils ne portaient pas de casques et n'avaient pas respecté une priorité à droite.
Au final, le couperet est tombé pour notre collègue Franck, condamné à six mois de prison avec sursis. Une décision stupéfiante : toute la faute a été reportée sur le conducteur du véhicule de police, qui circulait à 64km/h en agglomération alors qu'il se portait en renfort sur une intervention ; de plus, il a été prouvé que la mort des deux jeunes a été causée par leur propre vitesse, leur conduite dangereuse et l'absence de casque.

Remise à plat

Puisqu'aux yeux de la justice, les policiers ont tort, il faut mettre à plat tout notre système d'intervention.
Notre statut de policiers en service ne nous dispense-t-il pas de certaines règles routières dans l'intérêt du service public ? Pourtant cela a bien été reproché à notre collègue !

Faut-il pour chaque intervention mettre le gyro deux tons ? Il va sans dire que dans ce cas, il sera compliqué, voire impossible de procéder à des interpellations : alertés par le bruit, les auteurs des faits auront tôt fait de prendre la tangente.

Enfin, pourquoi le policier doit-il prendre à son compte personnel une faute imputable au service ? On voit là une fois de plus toute l'importance d'une protection fonctionnelle cohérente.

Les dindons de la farce

Une fois de plus, les policiers sont lâchés par l'Institution. On leur reproche d'appliquer les méthodes enseignées à l'école de police. Ils subissent les conséquences de l'attitude inepte de certains mis en causes. Ils portent individuellement la responsabilité d'une mission qui revient à l'Etat lorsque les affaires passent en justice.
Ce trop-plein d'incohérences dégoûte jusqu'au plus motivé d'entre nous. Nul ne peut s'empêcher de penser : et si ça avait été moi ?
Nous ne parlons pas ici de représentants de la loi qui sont passés de l'autre côté. Juste de policiers dont la vie a basculé parce qu'ils étaient au mauvais endroit au mauvais moment, à faire un boulot dont les règles changent continuellement.
Sans compter que les policiers blessés lors des émeutes n'ont toujours pas eu d'indemnisation. Cette situation ne peut plus durer.

UNITE SGP POLICE - FO renouvelle son soutien sans faille à Franck, qui vit tout ça depuis six ans...

Fred Jung

Départemental 95

RÉGION CENTRE

Le train a tué la vidéo

C'est l'histoire banale d'un conducteur en état d'ivresse qui refuse un contrôle de police. La suite l'est moins : sa femme, hystérique, hurle, mord, frappe, se débat, tente de saisir l'arme d'un policier avant d'être aspergée de gaz lacrymogène.
L'affaire prend d'autres dimensions lorsqu'une vidéo amateur se retrouve diffusée à la télévision, montrant seulement une partie des faits. Peu importe, évidemment, que la présomption d'innocence soit bafouée. Face à cette chasse au spectaculaire, la pire des choses est de rester une cible isolée face aux accusations sordides et autre procès d'intention. Cela n'a pas été le cas : notre organisation syndicale s'est placée en première ligne pour défendre nos collègues, et en particulier celui incriminé par la vidéo. Au final, ce qui devait être un scandale s'est pitoyablement dégonflé, tant la version des policiers est solide et étayée de preuves concrètes.

Patrouilles mixtes

Aujourd'hui, l'administration semble avoir tout oublié, préférant organiser des patrouilles composées d'un policier et de deux militaires armés de *Famas* pour prendre racine dans les gares de Tours et Saint-Pierre-des-Corps. Le but est évidemment d'en mettre plein la vue, car cela n'ajoute rien en terme de sécurité et coûte en effectifs. Preuve en est l'explosion des cambriolages : +18% entre juillet et août par rapport à l'an dernier. Manque de bol, les cambrioleurs ne sont pas passés par la gare.
Les policiers veulent effectuer leur métier, pas regarder passer les trains !

Thierry Pain

Régional Centre

LA RÉUNION

Projet de réforme de système pour les ultramarins

M. le député-maire Lebreton, Thierry Flahaut et Gilles Clain

Le 22 Août 2013, une délégation de notre syndicat a été reçue par monsieur Patrick Lebreton, député maire de Saint-Joseph, accompagné de son attaché parlementaire, monsieur Etienne Cheron. Cet entretien se tenait dans le cadre du rapport sur le régionalisation des emplois.

Dès le début, notre délégation UNITE SGP POLICE - FO a réitéré ses propositions, à savoir : revenir à l'ancienneté des demandes de mutation ; attribution de 1000 points au fonctionnaire détenant son CIMM à La Réunion ; mettre fin à la condition de durée de séjour en outremer. Nous avons remis copie du texte revendicatif signé par neuf députés Réunion-Antilles-Guyane, un sénateur de La Réunion ainsi que le secrétaire général de l'UNITE SGP POLICE - FO, Henri Martini.
A ce jour, notre syndicat est le seul ayant signé ce courrier (!).

Un entretien prospère

A l'issue d'une discussion argumentée, M. Lebreton nous a affirmé l'importance d'inclure dans son rapport la problématique des mutations pour les policiers ultramarins et d'y apporter des propositions afin de faire évoluer le système.
Il nous a également informé vouloir définir des critères fixes pour l'attribution du CIMM (Centre d'Intérêt Moral et Matériel).
Nous lui avons fait remarquer que cette revendication de notre organisation dure depuis huit ans, et qu'il est nécessaire de voir évoluer rapidement le système actuel de mutation afin d'éviter encore plus de drames humains.
Aussi, un autre rendez-vous est programmé entre monsieur le député-maire et notre organisation syndicale courant septembre, avant même qu'il remette au gouvernement son rapport.

Pour notre organisation syndicale, le combat pour changer le système actuel de mutation continue !
Pour rappel, nous sommes le SEUL SYNDICAT a vouloir faire évoluer dans le bon sens le système actuel de mutation, contrairement à ce que certains vous font croire !
Vous voulez des preuves ? Vous avez bien raison : nous en tenons à votre disposition au bureau départemental. N'hésitez pas à venir forger votre propre opinion.

Thierry Flahaut

Régional Océan Indien - Pacfique

GUADELOUPE

Le cri du sang

Avec 37 meurtres depuis le début de l'année, la Guadeloupe se positionne sur la première marche du podium national, devant la Corse et Marseille. La Guadeloupe vit dans la peur : tout ce sang versé est un cri d'alarme retentissant sur la situation sécuritaire de l'île.

Notez que cette criminalité n'est pas née spontanément en 2013. Il y a deux ans, nous comptabilisions déjà 44 homicides, 36 l'an dernier. L'envoi de gendarmes mobiles en renfort et la multiplication des contrôles en vue de récupérer drogues et armes a déjà permis de faire baisser le sentiment d'insécurité. C'est bien mais encore insuffisant ; cela démontre qu'une plus forte présence policière a forcément un impact sur l'insécurité. Les homicides ne sont pas le seul problème de la Guadeloupe. L'envoi de renforts est une bonne initiative qui doit se poursuivre et être couplée avec une politique sécuritaire cohérente.

Pour redresser la barre, nous ne pouvons plus nous permettre d'encaisser des décisions irresponsables et démentes visant, entre autres, à créer des renforts à un endroit en vidant les effectifs d'un autre. Pour enrayer les causes de la délinquance que sont l'échec scolaire, le chômage, la dissolution de la famille, l'alcoolisation des jeunes et le trafic de stupéfiants, il faut des solutions de fermeté réalistes. Mais le plus urgent serait de classer Pointe-à-Pitre, Abymes, Gosier et Baie-Mahault en zone difficile. Cela serait un outil nécessaire pas seulement pour la Police Nationale mais également pour l'Éducation Nationale, la Santé et la Justice…

Christian Vainqueur

Régional Antilles-Guyane

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Renforts extérieurs, la police «low-cost»

La direction centrale de la Sécurité Publique utilise trop fréquemment les personnels pour des missions dites «extérieures», une nouvelle forme d'exploitation.

Le problème est inhérent à la direction centrale de la Sécurité Publique. Les personnels qui y sont affectés sont de plus en plus assujettis à des missions qualifiées «extérieures».
Cette appellation dissimule timidement une situation intolérable.

Missions extérieures : mode d'emploi

Une mission «extérieure» consiste à faire travailler des policiers sur d'autres circonscriptions, voire d'autres départements ou même régions. Cette pratique est devenue tellement habituelle qu'elle concerne désormais des événements de la vie courante : manifestations culturelles, sportives ou festives.
La durée de ces missions est parfois supérieure à dix jours !
Evidemment, tout cela se passe avec la dignité et le respect de la personne bien connus de l'Administration : les lieux de repas sont à des kilomètres du lieu de travail, les temps de trajets ne sont pas pris en compte ; interdiction de quitter les lieux pendant les repos de cycle sans pour autant placer le fonctionnaire en astreinte, donc sans compensation ; temps de transports aller/retour non comptabilisés dans le temps de travail et, bien évidemment, aucune indemnisation pour ces missions.
On s'en doute, les enthousiastes manquent à l'appel et le volontariat est, sinon nul, du moins extrêmement limité. Pas grave ! Les victimes sont désignées d'office, au mépris des règles d'emploi qui les régissent.

Dans «forces mobiles», il y a «mobiles»

A priori, cette innovation vise à palier le manque flagrant de fonctionnaires, creusé par la RGPP et soutenue par Alliance (relisez donc attentivement le fameux protocole 2008...). Pour autant, personne n'est dupe : la finalité la plus crédible, c'est de réaliser des économies substantielles sur le dos des fonctionnaires ! Ces dérives doivent cesser !
La police nationale dispose de forces mobiles, prévues pour les missions nécessitant des déplacements. Ce sont ces services qui doivent être utilisés pour les missions les plus importantes.
Du reste, même si les recrutements ont repris, il faudra encore du temps pour remettre la police à flot. UNITE SGP POLICE - FO en a bien conscience. Pour les missions qui ne concernent pas ces forces mobiles, si d'autres effectifs doivent être déplacés, d'ores et déjà, nous avons saisi le ministère de l'Intérieur. Nous exigeons des compensations, horaires et indemnitaires, en adéquation avec ce type d'emploi.

Des missions loin de chez soi, bloqué sur place pour de longues périodes. Temps de transport non pris en compte et sans aucune indemnisation.

La galère et les rames sont en options.

Yves Lefèbvre
Secrétaire national Conditions de Travail

GARD

Le déficit intellectuel français

Sur ordre de la DDSP du Gard, l'utilisation des gyrophares et des sirènes est soumise à une demande préalable auprès du CIC.
Cette mesure autocratique a très vite été balayée par la direction centrale, grâce à une action directe de notre syndicat.
Pourtant, derrière cette réformette se cache une triste réalité à deux visages.

Le fossé

Cet exemple illustre une fois de plus le fossé entre certains dirigeants et la réalité de terrain.
La séparation forcée entre les «penseurs» et les «acteurs». Celui qui a imaginé ce nouveau système l'a-t-il testé personnellement ? A-t-il seulement participé à une patrouille récemment ?
Il y a fort à parier que non. Il aurait su, le cas échéant, que sur le bitume, lors d'une intervention, chaque seconde a son importance. Et encore, le plus grave n'est pas là !

Le déficit intellectuel

Chaque nouvelle réforme tend davantage à compliquer le travail des policiers : réduction d'effectifs, régime de garde à vue, etc...
Au niveau local, c'est une tendance qui se confirme également. L'important étant de se montrer créatif, les idées fusent... avant de s'écraser contre le mur des réalités.
Ou alors, elles sont directement pompées sur des méthodes en cours dans d'autres pays.
Dans ce contexte, le déficit intellectuel est réel, à voir les idées en vogue : listings d'activité contraventionnelle, fermetures de services pour «mutualisation», transferts à 1 fonctionnaire en sont de tristes exemples.
Ces innovations n'améliorent pas l'efficacité de la police nationale, malgré les discours d'intention qui les entourent. Au contraire, très souvent, elles gênent les fonctionnaires dans l'exercice de leurs missions. Le cas du Gard illustre bien cette analyse. L'inventeur du *«gyro-sirène après un rapport au CIC»* s'est-il rendu compte qu'il est le leader mondial de ce concept ? Ne s'est-il pas demandé pourquoi personne d'autre ne l'avait jamais fait auparavant ? Il est grand temps de raison (re)trouver !

-Faire un rapport pour pouvoir utiliser le gyro deux-tons, c'est grave docteur ?
-Oui.

Le secteur Conditions de Travail

SOCIÉTÉ

La France a peur ?

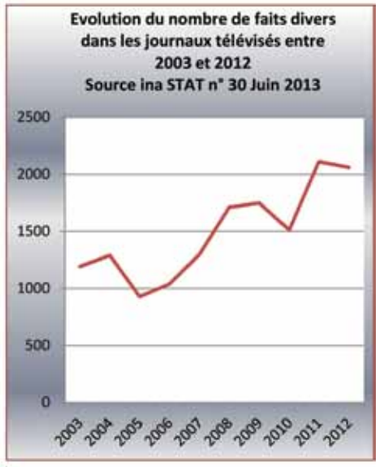

Le baromètre thématique des journaux télévisés publié par l'INA STAT en juin 2013 démontre une augmentation constate et importante (+ 73 %) ces dix dernières années de l'exposition des faits divers dans les journaux télévisés.
Bien souvent évoqués dans toute leur barbarie, sans aucune mise en perspective et surtout sans aucun traitement de fond, ces informations servent bien entendu à accrocher le téléspectateur. Représentent-elles pour autant le reflet des réalités de notre temps ? L'accumulation des faits divers les plus atroces les uns que les autres reflète-t-elle pour autant la réalité de notre société contemporaine ?
Les journalistes font-ils leur métier en se contentant bien souvent de jeter ces informations en pâture à l'opinion publique sans aucun décryptage ? Il est permis d'en douter.
Une question enfin résume toute la complexité de la situation : qui a donc ainsi intérêt à ce que la France ait peur ?

Stéphane Liévin
Délégué national communication

MIDI-PYRÉNÉES

Rien n'est le fruit du hasard !

Pour comprendre qui fait quoi dans le syndicalisme, il suffit de regarder qui a obtenu les dernières victoires et qui se bat pour l'avenir de notre profession.

Dans un contexte globalement très morose, certaines interventions syndicales passent quasiment inaperçues ou bien tombent très vite dans l'oubli.
Cela se comprend facilement, pour autant, les bénéficiaires des dispositions auraient tort de penser que la tâche a été facile : j'en veux pour démonstration le maintien du Commissariat de Saint-Gaudens, ou bien l'abrogation de la journée de carence. Sans oublier les tentatives pour instaurer les patrouilles à 1 actif + 1 réserve civile, ou encore les transferts de détenu en enceinte hospitalière à 1 seul fonctionnaire, sans parler de la mixité d'équipage PN/PM… De nombreuses essais d'adaptation locale des textes, parfois maladroits, souvent fantaisistes, ont été déjoués et contrés grâce à nos interventions.

Pas le fruit du hasard

La vigilance des délégués départementaux et leurs équipes, assortie à la réactivité de notre bureau national nous permettent bien souvent, avant même de saisir la DCSP ou la DG, -au besoin la presse et les médias-, de régler des situations difficiles, conflictuelles, voire ubuesques.

Il nous suffit de revenir 9 mois en arrière pour bien prendre la mesure de ces actions du quotidien. La remarquable persévérance de nos délégués dans leur démonstration à faire affecter des personnels sur leurs sites est à l'évidence un gage d'efficacité et de savoir-faire.
Millau, qui devait ne recevoir qu'une affectation en 2013 aura quatre arrivées en septembre.
Montauban touche six collègues. Toulouse recevra au total 29 policiers. Pourtant, les recrutements enfin remis en route au niveau national ne se traduiront vraiment par une bouffée d'oxygène en province qu'en 2014 / 2015…

Millau, Montauban, Toulouse... un gage de savoir-faire syndical

Un contexte difficile

La RGPP aura été le pire fléau subi par la Police Nationale depuis 1948…
Le contexte local régional demeure lourdement touché par la perte d'effectifs amorcée en 2008 par cette réforme : les recrutements ont cessé, les écoles de police ont fermé, les avancements se sont effondrés chaque année davantage…
Il faudra encore de nombreux mois avant d'assister à l'inversion engagée dès lors que les écoles de police tourneront à plein régime et approvisionneront Paris en gardiens, permettant enfin d'abonder vers la province des effectifs et relancer les promotions en avancements dans tous les grades !

Ce n'est qu'en 2010 que la grille indiciaire catégorie B a permis de dynamiser sur cinq ans le Corps d'Encadrement et d'Application, au terme d'une décennie de revendications.
Alors que les restrictions budgétaires de tous les ministères interdisaient toute revalorisation de la grille Fonction Publique, la mise en œuvre de la catégorie B a été maintenue malgré les contre-indications exprimées tous azimuts afin de surseoir à l'attribution de la tranche 2013. Le ministère a maintenu son application pour le 1er Juillet.
Voilà une façon de voir une bouteille à moitié-pleine ou à moitié-vide mais, en tous cas, pas de gosier sec pour 2013…

Tous les goûts sont dans la nature

Il faut croire que certains se seraient réjouis du régime sec, à lire leurs critiques !
Pourtant on ne les voit guère se mobiliser contre la réforme des retraites… N'ont-ils aucune argumentation légitime pour défendre les collègues policiers ? Alors que la plupart d'entre nous ont quitté leur ville, leur région et leur famille pour se consacrer à la fonction publique, ils sont aujourd'hui montrés du doigt comme des « privilégiés » (dixit les tracts d'un de nos concurrents syndicaux), eux qui des années durant, sur la voie publique oeuvrent dans les bas-fonds d'une société qui ne respecte ni l'ordre, ni l'autorité.

Dix mille blessés par an, des horaires atypiques, des décalages, un stress constant, une pression incessante, les policiers subissent les outrages et agressions qu'aucune autre corporation ne pourrait supporter ! C'est pourtant le quotidien.
UNITE SGP POLICE - FO utilise tous les moyens à sa disposition pour défendre notre profession, n'hésitant pas à descendre dans la rue lorsque d'autres trouvent des excuses pour justifier leur inaction, une fois de plus.

Didier Martinez

Régional Midi-Pyrénées

SOCIÉTÉ

Intervention sur le projet de réforme pénale

La réforme pénale aura été le feuilleton de l'été, opposant le point de vue de l'Intérieur à celui de la Garde des Sceaux. Depuis, le projet a fait l'objet de nombreuses critiques, été remodelé, compensé, équilibré.

Où en sommes-nous à présent ?
Vous trouverez, ci-dessous, des tableaux récapitulatifs des mesures abandonnées et celles retenues. Bien sûr, ces tableaux n'ont qu'une valeur indicative.

Notre organisation, UNITE SGP POLICE - FO, dans le cadre d'une intersyndicale avec le SCPN, l'USM, le SCSI et l'UNSA Police, a demandé à être reçu par les deux ministres, de la Justice et de l'Intérieur. Nous avons été reçu par le ministre de l'Intérieur ; cet entretien nous a apporté des garanties, mais aussi la possibilité de défendre nos positions. Notre intersyndicale recontrera la ministre de la Justice sous peu.

Nos positions

Il est impensable de concevoir la réforme pénale sans y associer les représentants de la police nationale. En l'état, nous demandons une concertation sur la création d'un corps de contrôle des mesures de justice et de transfèrement : aucun transfert de charges du contrôle des mesures de probation ne saurait être ajouté aux services de police.
Nous réclamons le maintien de l'emprisonnement dans l'arsenal des peines pour les fautes graves.
Le respect du ratio annoncé «agents de probation /condamnés à suivre» par une inscription dans la loi triennale Justice.
Un budget de probation encadré par une loi de programmation budgétaire donnant à la police et la justice les moyens d'appliquer la loi.
Une cohérence nationale de la politique pénale sur la probation.
Le maintien d'une politique de construction et rénovation du parc de prisons.
Enfin, nous demandons la création d'un code de l'exécution et de l'application des peines qui clarifierait les mesures ainsi que les missions des divers acteurs.

Des garanties

De notre entretien avec le ministre de l'Intérieur, nous sommes sortis avec l'assurance d'une étude sur les contraintes en ressources d'un tel projet, notamment en ressources humaines.
L'assurance d'une consultation permanente avec les organisations syndicales, ainsi qu'une infomation constante sur les évolutions du texte. Evolutions que nous suivrons très attentivement.

Le Bureau National

Les mesures abandonnées

- Suppression du mandat de dépôt obligatoire pour les récidivistes
- Suppression des tribunaux correctionnels pour mineurs
- Suppression de la rétention de sûreté
- Les réductions de peine en cas d'acte de courage ou de dévouement durant la détention
- L'allègement des conditions pour prononcer un sursis simple
- Les réductions de peines pour les récidivistes
- La sortie aux deux tiers de la peine, lorsque la peine est inférieure à 5 ans

Les mesures retenues

- La contrainte pénale (peine restrictive de liberté hors prison)
- Suppression des peines plancher
- Examen systématique de la situation des condamnés aux deux tiers de leur peine
- L'obligation pour le juge de motiver les peines d'emprisonnement (sauf pour les récidivistes)
- L'ajournement de la peine (le tribunal peut fixer la culpabilité mais se prononcer sur la peine jusqu'à quatre mois après)
- Suppression de la révocation automatique du sursis (ce serait au juge d'ordonner la révocation)

Réforme des retraites

Halte là !

Les réformes se suivent et se ressemblent... Articulées sur une même logique libérale, elles tournent autour des mêmes recettes et touchent invariablement les mêmes catégories de personnes : travailleurs et retraités.

Les travailleurs concernés

L'allongement de la durée de cotisation est le point d'achoppement central du projet gouvernemental, «aidé», il faut bien le dire, par la passivité bienveillante de certains syndicats. «Tu vis plus longtemps, tu travailles plus longtemps», une déduction niant que l'espérance de vie en bonne santé est le raisonnement supérieur à privilégier à la seule espérance de vie théorique. En choisissant d'écarter soigneusement tout scénario économique favorable à terme, ce gouvernement, comme le précédent, conforte la destruction de la protection sociale. Le financement par l'augmentation des cotisations aurait pourtant pu être évité, à condition de prendre des mesures fortes, en particulier dans les domaines de la fraude fiscale et de l'évasion fiscale, par exemple.

Les retraités concernés

Dans ce concert de casseroles, les retraités sont atteints par le report de six mois de l'augmentation des pensions calculée sur l'inflation. En touchant directement les retraités, une nouvelle brèche est ouverte, la voie du «tout est possible». Qui peut dire que l'on n'ira pas plus loin ?
Le projet de réforme des retraites, le troisième en 10 ans, sera présenté au Parlement. Le gouvernement se donne une respiration afin d'observer la densité de la contestation, une contestation qui, si l'on en croit les déclarations, pourrait également se signaler parmi les députés. Les syndicats et les salariés ne doivent compter que sur eux-mêmes pour faire changer les choses. Le plus sûr moyen de prendre collectivement en main son destin.

En quoi consiste cette reforme ?

La réforme concerne un **allongement du temps de cotisation** pour une retraite à taux plein.
Cette mesure prendrait effet à partir de 2020.
Le temps de travail nécessaire serait alors allongé progressivement, jusqu'à 43 ans de travail.

Vous êtes né(e) en :	Durée de cotisation :
1958, 1959, 1960	41 ans + 3 trimestres
1961, 1962, 1963	42 ans
1964, 1965, 1966	42 ans + 1 trimestre
1967, 1968, 1969	42 ans + 2 trimestres
1970, 1971, 1972	42 ans + 3 trimestres
1973 et après	43 ans

L'argument principal pour vendre cette réforme consiste à dire que nul n'aura besoin de travailler aussi longtemps pour partir en retraite... à condition de se satisfaire d'une pension largement diminuée !

Par Jean-Claude Mailly, secrétaire général de Force Ouvrière

« La génération des années 1970 est pénalisée. »

«L'allongement de la durée des cotisations pénalise la génération née dans les années 1970. Donc des gens qui ont 40 ans aujourd'hui. Cela oblige cette génération à travailler jusqu'à 67 ou 68 ans pour obtenir une retraite à taux plein. Bref, cette réforme des retraites est une réforme anti-jeune. Et sans nécessité, qui plus est ! Les mesures d'âge ne prennent effet qu'à partir de 2020. Qui sait ce que sera la situation de l'économie en 2020 ?

**Cette mesure est le seul point annoncé depuis des mois par le chef de l'Etat. Il y tient.
Il reste accroché à l'idée que l'espérance de vie ne va cesser de s'allonger. Or, selon l'Inserm, l'espérance de vie en bonne santé a reculé d'un an entre 2008 et 2010 pour les hommes, pour s'établir à 61,9 ans. Elle est stable pour les femmes. Je pense que François Hollande s'accroche à son idée pour des raisons qui sont étrangères à la réforme des retraites.»**

Les ravages dans la Police Nationale

**Dans la police, la mesure est ravageuse. Prenons le cas d'un policier qui début sa carrière à 22 ans (âge moyen).
Il pourrait partir en retraite dès 57 ans. Mais s'il veut atteindre ses droits à pension complète, il devra travailler jusqu'à 60 ans, soit trois ans de plus que l'âge légal.
L'allongement de la durée de cotisation est bien une remise en cause déguisée de l'âge de la retraite.**

Autres dispositions de ce projet de réforme

Effective à partir de 2015, la **création d'un compte-pénibilité** marque une avancée absente des dispositions précédentes. Il s'agit d'accumuler des points à transformer en trimestres qui comptent dans le calcul de retraite. Une avancée en demi-teinte, quand on sait qu'en l'état actuel, elle ne concerne que le secteur privé ; et encore, seuls 20% des salariés seraient concernés !

Un compte-pénibilité... uniquement réservé au secteur privé !!!

Il est trop tôt pour entrer dans le détail de l'ensemble des mesures annoncées. Par conséquent, nous ne faisons état que de la création du compte pénibilité. Les autres mesures réservées aux jeunes, aux femmes, aux poly-pensionnés ainsi qu'aux personnes handicapées nécessitent encore des précisions.

Financement de la réforme

Pour financer les retraites, il est donc prévu d'augmenter les cotisations salariales et patronales. Cette solution n'était pourtant pas la seule possible.
La relance de la consommation pour favoriser l'emploi était plus qu'une piste de réflexion.
La taxation des bénéfices non réinvestis, une autre piste royalement ignorée.
Enfin, la France perd 80 milliards d'euros par an d'évasion et de fraude fiscale. La lutte contre ces fléaux permettrait de financer les retraites du privé comme du public !

Pour financer les retraites, il y a d'autres moyens...

Se battre pour nos carrières !

Nous l'avons vu, ce projet a pour but d'apprauvir les travailleurs en les obligeant à travailler plus longtemps pour préserver leur pouvoir d'achat.
Nous l'avons vu, il existe d'autres moyens de financer les retraites.
L'heure est à la mobilisation pour préserver nos acquis et sauver nos carrières ! Le 10 septembre 2013, sous la bannière de Force Ouvrière, UNITE SGP POLICE - FO était présent dans la rue. Pour préserver vos acquis, joignez-vous au syndicat majoritaire, seul à se battre effectivement pour ce qui nous revient de droit !

Henri Martini, secrétaire général (à droite) et Nicolas Comte, secrétaire général adjoint.

La manifestation du 10 septembre, une étape de plus dans notre combat pour nos retraites !

Lorraine

Alsace

Pays de la Loire

Ile-de-France, et bien d'autres encore...

LES BSQ
frappées par la Crise ?

Ils restent dignes malgré leurs tenues usagées, en prennent soin car ils savent qu'ils n'en auront pas d'autres. Les nouveaux venus sont initiés rapidement aux coutumes du troc et du partage.

Cette scène ne se déroule pas dans un pays en guerre. Il s'agit des pratiques imposées aux unités VTT des **Brigades de Soutien de Quartier**, comme c'est le cas à Champigny-Sur-Marne -94-.
Là, l'exemple est criant : la brigade participe activement à la sécurisation des lieux inaccessibles en voiture ; cet effort est salué par la mairie, qui n'a pas hésité à fournir de nouveaux casques.
Pourtant, sur décision administrative, les effectifs ne peuvent plus renouveler leurs tenues VTT.

La crise, toujours la crise… Nos collègues doivent donc se débrouiller comme énoncé plus haut, avec des tenues usées, des prêts et des dons aux nouveaux venus dans la brigade.
Dans un secteur classé zone de sécurité prioritaire, la notion «prioritaire» reste donc à définir. Niveau moyens, on est plus proche des *Puces : Saint-Ouen* que des *Experts : Miami*.
UNITE SGP POLICE - FO demande l'ouverture du vestiaire adéquat à l'ensemble des unités équipées VTT. C'est une simple question de cohérence opérationnelle.

Des VTT, des casques, des policiers formés... mais plus de tenues.

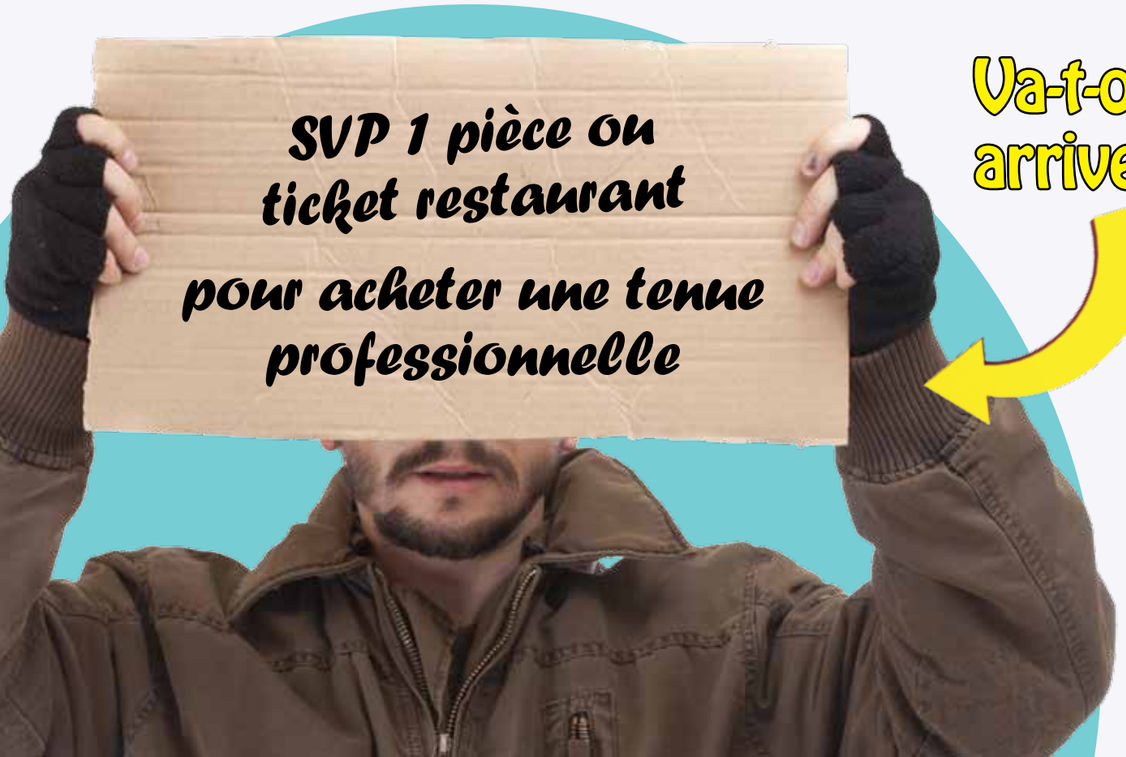

SDSS 93 :
La mutualisation des avancements ne fonctionne pas !

Depuis le Grand Paris, les moyens et les effectifs sont mutualisés...

...mais pas les possibilités d'avancement !

Depuis la création du Grand Paris, la **Sous-Direction des Services Spécialisés** 93 est prise entre deux feux : la direction territoriale 93 d'un côté, les services spécialisés parisiens de l'autre.
Cette double affiliation ne lui réussit pas lorsqu'il s'agit de faire passer ses agents à l'avancement.

Des chiffres alarmants !
Rien que pour l'avancement brigadier 2014, la DT93 nomme les titulaires des QB 2011, alors que la SDSS en est encore aux QB 2009 !
Même la DOPC est aux QB 2012.
Cette situation est évidemment liée au nombre de promouvables.
Pour la SDSS, sur les titulaires de QB, nous sommes passés de 43 promus en 2012 à 9 en 2013 et 9 en 2014.
A ce rythme, un fonctionnaire de SDSS mettra 6 ou 7 ans pour passer brigadier alors que pour d'autres directions, c'est 2 ans maximum !

Solutions inexploitées
Sans oublier bien sûr l'incohérence-reine des SUEP ! Comment expliquer que la SDSS 93 ne soit pas classée SUEP alors que la totalité des commissariats du département le sont ? Cette classification permettrait de rétablir la cohérence opérationnelle, ainsi que de faire bénéficier les fonctionnaires des avancements et primes prévus à cet effet.

Le sommet de l'iceberg
CSI, SN, Cyno… Comment garder motivés -ou garder tout court !- les policiers de la SDSS 93 dans ces conditions ?
Les problèmes d'avancement ne font jamais que se rajouter à ceux déjà évidents de recrutement, de surplus de missions, de pénurie de mutations au sein d'autres services de la DSPAP.
UNITE SGP POLICE - FO demande des mesures concrètes afin de rétablir l'égalité de déroulement de carrière dont sont privés les fonctionnaires de la SDSS 93.

Un fonctionnaire de SDSS titulaire des QB met 6 à 7 ans pour passer brigadier !

La Crise du leadership

Tensions, brimades, insultes, propos rabaissants… Non, les policiers ne rencontrent pas ces situations que sur la voie publique. Il les subissent également auprès de certains membres de leur hiérarchie, pour qui le leadership s'exerce par la pression, les menaces et les excès de pouvoir.
UNITE SGP POLICE - FO, très impliqué dans la lutte contre le harcèlement moral, a récemment présenté un rapport en CHSCT pour faire part de cas préoccupants, parmi lesquels les trois ci-dessous mentionnés.
Mettre les affaires syndicales sur la place publique n'est pas dans nos habitudes, mais là, il y a urgence à changer certains comportements !

3 crises actuelles

Leur métier ? Manager.
Voilà ce que ça donne…

Paris XV^{e} (75) : Les fastes de la cour

Vous voulez-voir une reconstitution grandeur nature de l'époque de la royauté ? Allez voir le central 15, à Paris.
Dirigé par un duc, le service est divisé en trois castes : la cour, les travailleurs et les indésirables.
Les gens de la cour sont peu nombreux, appréciés du duc et bénéficient de postes qui le rapprochent géographiquement de lui. Un observateur attentif remarquera que tous ont en commun certaines idéologies et appartenances, mais de cela, le duc ne veut pas en entendre parler. Ce n'est qu'une coïncidence.
Les travailleurs sont là pour travailler. Hors de question de leur donner des gratifications ou la prime au mérite, ce sont des avantages de la cour. Question avancement, c'est pareil : l'ancienneté compte moins que la caste. Même sort pour le matériel neuf. Par exemple, la BAC n'a pas vu la couleur du véhicule qui lui était attribué, étant donné qu'il a été offert à un courtisan. Et gare à celui qui vient se plaindre !
Enfin viennent les indésirables, ceux qui sont réputés ne pas avoir d'âme tant ils ne sont pas des êtres humains. A ceux-là on peut tout faire, surtout les choses les plus dégradantes. Insultes, menaces, accès de colère... Le but est de les dégager rapidement. Encore une fois, un observateur attentif remarquera qu'il s'agit de personnes qui ont certaines appartenances. Mais de cela le duc ne veut pas entendre parler non plus, et crie au complot en public. En privé, c'est tout autre chose : il explique aux indésirables que sa fureur pourrait s'apaiser en échange d'actes de loyauté, comme changer de syndicat, par exemple...

Taverny (95) : Acharnement gratuit

Il y a huit ans, cet officier a eu un différend avec un brigadier-chef de la BAC au sujet d'un individu à interpeller. Une affaire banale, sauf pour un individu rancunier.
Alors, du jour où l'officier est passé à la tenue, il a mis un point d'honneur à rendre la vie impossible à ce brigadier : remarques dégradantes, immixtion dans la vie privée, demande de rapports réguliers... Ce qui au début était agaçant devient invivable au bout de quelques mois, insupportable au bout de quelques années.
En début d'année, alors qu'il est nommé à l'avancement de major, notre collègue craque : son officier, qui a essayé de s'opposer à l'avancement, redouble d'efforts pour lui faire savoir son mécontentement. Affaibli moralement et dans sa vie privée, notre collègue écrit un rapport, dans lequel il explique préférer démissionner plutôt que de songer au suicide ! Ses collègues et représentants syndicaux d'UNITE SGP POLICE - FO l'en dissuadent. Mais ce rapport délie les langues, et plusieurs rapports d'autres collègues voient le jour pour dénoncer l'attitude méprisante de cet officier. La DDSP réagit vigoureusement... en ne faisant rien. Rien du tout.
Agacé d'avoir perdu de son aura, l'officier s'attaque à l'oeil du cyclone : l'auteur du premier rapport. Qu'il ait songé au suicide ne change rien ! Il se retrouve du jour au lendemain au coeur d'une enquête administrative. On lui demande de justifier des journées d'absence d'il y a un an, pourquoi la cartouche n'était pas chambrée dans son arme lors de son désarmement... Un acharnement couvert par la DDSP, qui n'y voit rien à redire.

Pyrénées-Atlantiques (64) : Incompétence contagieuse

La vie des fonctionnaires a bien peu de valeur sur le département des Pyrénées-Atlantiques, comme le démontre la gestion calamiteuse d'affaires qui se succèdent. La première concerne un brigadier en dépression nerveuse, suite à une situation précaire. Après une période de soins, il revient, encore fragile, au commissariat, où on lui propose... les vacations funéraires, mission au contact direct avec la mort, alors que ce dernier sort à peine d'une période difficile. Ça n'y manque pas : retour en dépression, retour au centre de soins du Courbat.
A sa reprise, sa hiérarchie ignore ses souhaits et l'affecte sur un poste dont il ne veut pas, loin de chez lui. Afin d'attirer l'attention sur sa situation, ce collègue entame une grève de la faim. Il faudra l'intervention directe d'Henri Martini, secrétaire général, pour que le ministère de l'Intérieur intervienne directement dans cette affaire et donne gain de cause au collègue.
Cette affaire peu glorieuse n'a pourtant pas suffi : quelques mois plus tard, c'est un autre collègue, à quelques mois de la retraite, qui se fait convoquer pour être averti que, sans aucune raison, il va passer d'horaires hebdomadaires à horaires cycliques... dans dix jours, sans discussion possible. Se sentant trahi et méprisé, ce collègue quitte le commissariat en pleine crise de nerf. Puis il devient introuvable. Suite à un avis de recherche, il sera retrouvé en pleine montagne, son arme de service en main. Malgré cette situation de détresse, la DDSP exige que ce collègue revienne immédiatement au commissariat ! Fort heureusement, les ambulanciers ont ignoré cette ordre...

AFFAIRES FINANCIÈRES

LE MAL À LA RACINE

Affaire Cahuzac, arbitrage de Bernard Tapie, frais d'enquête de Claude Guéant, affaire Falciani... vaste escroquerie aux virements bancaires en Rhône-Alpes, directeur d'agence bancaire mis en examen pour avoir détourné plusieurs millions d'euros...
L'actualité de ces derniers mois est inondée par les «scandales» financiers, au point d'éclipser pour de longues périodes la criminalité de rue. Si ces affaires ne contribuent pas vraiment à faire naître un sentiment d'insécurité chez nos concitoyens, elles n'en sont pas moins nocives. Car, comme le dit fort justement le proverbe : «l'argent est la racine de tous les maux».

Impact sur la société

Dans un contexte réputé «de crise», plus que jamais, les manoeuvres visant à gagner ou économiser de l'argent de manière frauduleuse prennent de l'importance. Ainsi, alors que les gens honnêtes voient défiler les réformes pour combler les quelques 15 milliards nécessaires pour le système de retraite, la France perd entre 60 et 80 milliards d'euros de recettes fiscales par an.

La France perd entre 60 et 80 milliards d'euros de recette fiscale par an

Indolores, inodores, ces manoeuvres se font au détriment des citoyens, qui deviennent victimes de façon très indirecte, mais certaine.

Impact sur la criminalité

L'ère informatique profite aux faussaires, qui y trouvent des procédés neufs et des opportunités nouvelles. Rien que pour les fraudes aux paiements par carte bancaire, en 2012, le bilan s'élève à 450,7 millions d'euros. Autant d'argent subtilisé sans que les victimes ne comprennent ce qui leur est arrivé.
Et le plus préoccupant reste à venir : associées à des banques corrompues, des organisations criminelles trouvent dans les montages financiers le moyen le plus sûr de blanchir et sécuriser leur argent.

La criminalité organisée s'est spécialisée dans ces affaires

Trafic d'armes, de stupéfiants, réseaux de prostitution, enlèvements, rackets... tous les chemins mènent au fric, à tel point qu'il est de plus en plus difficile de dire où commence l'affaire financière et où finit l'affaire criminelle.

Ce bilan peu exhaustif nous permet de comprendre rapidement -au vu des sommes en jeu- la nécessité de remonter la piste de l'argent. Quels services de police s'en occupent ? Pour quelles infractions ? Quelles sont leurs méthodes ? Avec la collaboration de la SDLCODF et de la SDAEF, la rédaction d'ActuPolice le mag' vous amène dans les couloirs d'une traque au sommet, celle de l'argent sale.

SDLCODF & SDAEF P. 26

INVESTIGATIONS ET INTERVENTIONS P. 28

BLANCHIMENT P. 29

FRAUDE CB & ESCROQUERIE P. 30

CRIMINALITE DES AFFAIRES P. 31

FRAUDE FISCALE & CORRUPTION P. 32

LES SERVICES

Pour vous guider dans ce dossier, deux services incontournables, souvent mentionnés dans les médias.

D.C.P.J.

SDLCODF : Sous-Direction de la Lutte contre la Criminalité Organisée et la Délinquance Financière

Basée à Nanterre
Compétence : nationale

- financement de la criminalité, blanchiment, escroqueries *(OCRGDF)*
- corruption, droit des affaires, fraude fiscale *(OCLCIFF)*
- fausse monnaie *(OCRFM)*
- cybercriminalité *(OCLCTIC)*

D.R.P.J. PARIS

SDAEF : Sous-Direction des Affaires Economiques et Financières

Basée à Paris
Compétence : régionale

- législation sur les sociétés, banques et bourse *(Brigade Financière)*
- blanchiment, délinquance organisée, fausse monnaie… *(B.R.I.F.)*
- escroqueries, abus de confiance, faux… *(B.R.D.A.)*
- fraudes aux moyens de paiement *(B.F.M.P.)*
- corruption, immobilier,vente… *(B.R.D.E.)*
- presse, libertés publiques, contrefaçons, santé *(B.R.D.P.)*
- cybercriminalité, téléphonie… *(B.E.F.T.I.)*

Jean-Marc Souvira

Chef de l'office central de répression de la grande délinquance financière

Composé de 74 policiers de tous grades et 6 gendarmes, l'**OCRGDF** a pour domaine de compétence les infractions financières liées à la criminalité organisée. Notre action est principalement orientée vers la lutte contre le blanchiment d'argent produit de crimes et délits, la lutte contre le financement du terrorisme, les escroqueries et fraudes communautaires d'ampleur nationale commis par des escrocs chevronnés. Mais notre action concerne également les enquêtes en vue de saisies et confiscations d'avoirs criminels, en complément d'enquêtes menées par d'autres services de police ou gendarmerie.

Pour réaliser ces missions, nous sommes en liaison permanente avec les services principalement chargés de la lutte contre la criminalité organisée (OCLCO, OCRTIS), du terrorisme (SDAT), ainsi que d'identification des avoirs criminels (PIAC) saisis et confisqués (AGRASC).
L'office dispose d'un officier de liaison au sein de **TRACFIN**, la cellule française de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Nous entretenons des relations quasi-quotidiennes avec EUROPOL et INTERPOL, à travers des échanges internationaux opérationnels, via la division des relations internationales de la DCPJ.

Christine Dufau

Chef de l'office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales

Deux offices de DCPJ sont spécialisés dans les infractions mettant en oeuvre les schémas les plus sophistiqués : l'**OCRGDF** (présenté ci-dessus) et l'**OCLCIFF**.
Cet OCLCIFF (Office Central de Lutte Contre les Infractions Financières et Fiscales a été annoncé par le Président de la République en avril 2013, mis en place le 1er septembre 2013. Il reprend le champ de compétence de l'ancienne DNIF (division nationale d'investigation financière et fiscale.
L'office est composé de trois entités. La **BNLCFF** (Brigade Nationale de Lutte contre la Criminalité Financière et Fiscale), composé de policiers et gendarmes, traite des affaires de corruption, atteintes à la probité (trafic d'influence, détournement de fonds publics...) ainsi que la criminalité des affaires ainsi que les blanchiments de ces délits.
La **BNRDF** (Brigade Nationale de Répression de la Délinquance Fiscale), composée de policiers et inspecteurs des finances publiques enquête sur les fraudes fiscales particulièrement complexes ainsi que le blanchiment lié.
Enfin, l'**UAS** (Unité d'Appui Stratégique) est composée de policiers, de représentants de la direction générale des finances publiques, des douanes et d'un officier de liaison à TRACFIN. Elle pratique le renseignement et l'analyse des phénomènes criminels traités par l'office.

Gilles Aubry

Sous-directeur des Affaires Economiques et Financières

La Sous-Direction des Affaires Economiques et Financières de la PJ souffre d'un paradoxe : d'une part un excès de médiatisation des affaires politico-financières complexes traitées par la BF, surexposée, qui fait craindre aux postulants éventuels de ne pas avoir le niveau ; d'autre part, un déficit d'image des autres brigades, dont l'activité est un peu méconnue ou mal identifiée.
Or, la **Brigade Financière** n'acueille pas que des spécialistes déjà formés, bien au contraire. Elle recrute des fonctionnaires ayant surtout un intérêt pour la matière, et le souci d'acquérir, à terme, par la formation interne et l'expérience, une véritable expertise dans ce domaine. C'est aussi la philosophie de la **BRDE** (répression de la délinquance économique), au coeur de la vie de la cité et des institutions, qui vise à lutter contre la corruption, les trafics d'influence à l'occasion de la passation de marchés publics.
La **BEFTI** (fraudes aux technologies de l'information) recherche des candidats ayant un attrait particulier pour le monde de l'informatique et d'Internet. Elle les forme pour leur donner le niveau d'enquêteurs spécialisés en criminalité informatique (qualification d'Investigateur en Cybercriminalité, ICC). L'activité et les méthodes d'enquête de la **BRDA** (escroqueries, abus de confiance), de la **BFMP** (fraude aux moyens de paiement) et de la **BRIF** (délinquance organisée, blanchiment) sont à la limite du financier et du criminel, et incluent à la fois des recherches informatiques, des études sur des dossiers et des surveillances physiques de terrain.
La **BRDP** a un champ de compétences très variées, allant des disparitions de personnes aux diffamations par voie de presse, en passant par la responsabilité dans le domaine médical et le harcèlement moral ou sexuel. Elle porte, dans son sigle, toute la richesse de son activité dont le thème majeur est «la délinquance à la personne».

INVESTIGATIONS ET INTERVENTIONS

Les services d'enquêtes financières font l'objet de nombreux à-priori. On y passerait des journées à éplucher des livres de comptabilité. On y poursuivrait des «cols blancs», sorte d'intellectuels sans rapport avec l'insécurité et les problèmes de voie publique...
La réalité est pourtant bien différente ! Ce sont avant tout des services de police judiciaire. Les techniques d'enquête sont coercitives : filatures, interpellations, perquisitions, GAV, mais également écoutes, sonorisations et même infiltrations. Si les élus corrompus, traders et banquiers déviants attirent les objectifs, ils ne doivent pas éclipser une autre cible majeure des enquêtes financières. En suivant la piste de l'argent sale, on remonte jusqu'à des réseaux de criminalité organisée particulièrement virulents. La matière financière, de par ses cibles, ne se borne donc pas à de la recherche. Il s'agit pleinement d'un travail de terrain, aux interventions milimétrées. Et ce terrain est criminogène !
La France, de par sa situation économique et ses lois, apporte des garanties de stabilité pour qui y place son argent. Peu de risques de coup d'Etat, de krach soudain et irrémédiable... Des réseaux criminels internationaux viennent donc y placer leurs intérêts, qui partent de sommes colossales et se décomposent en filières criminelles, de proxénétisme, de drogue, de corruption des sphères politiques et des affaires.
Or, l'action des services d'enquêtes financières, c'est non seulement d'assigner les responsables en justice, mais aussi de leur confisquer l'objet de leur pouvoir : leur patrimoine.

La BRIF, brigade d'intervention de l'OCRGDF, en action.

COMMENT POSTULER ?

OCRGDF

L'OCRGDF ouvre par télégramme des postes d'officiers, gradés et gardiens obligatoirement OPJ. Une formation ad-hoc au sein de l'office est assurée. Une qualité essentielle requise est la motivation.

OCLCIFF

L'office est accessible à tout policier, OPJ ou non, quel que soit son parcours. Il est conseillé de prendre contact avant l'ouverture des postes pour manifester son intérêt et expliquer ses motivations.

SDAEF

La SDAEF recrute des agents motivés, OPJ ou non, qui souhaitent par leur motivation, la formation interne et l'expérience, acquérir une expertise dans le domaine des enquêtes financières.

BLANCHIMENT

indispensable à la criminalité organisée

On ne peut pas acheter des voitures de luxe ou des maisons avec des billets de 20€ issus d'un trafic sans attirer l'attention. Cet argent, il faut donc le «blanchir», c'est-à-dire dissimuler les preuves de son origine dans des activités légales.
Le blanchiment est une partie intégrante de tout réseau de criminalité organisée. Voici une liste non exhaustive de méthodes utilisées.

Quelques techniques

Société-écran

On ouvre un **commerce** qui accepte des liquidités (restaurant, boutique...) pour faire passer l'argent sale comme des recettes.
On peut aussi ouvrir une ou plusieurs **entreprises** qui établissent de fausses factures.
Une société qui sert à camoufler des activités illégales est appelée «société-écran».

Les fourmis

De faux touristes sont envoyés en France avec de l'argent liquide sale pour **acheter des produits de luxe** revendus légalement dans leur pays. Les fourmis sont aussi utilisées pour **faire remonter l'argent des trafics** en France, directement sur eux ou via des **bureaux de change**, qui font le transfert contre une commission.

Faux gains

On **rachète des billets gagnants** de loterie/PMU pour justifier des gains. Ou alors, on paie en liquide des **jetons dans un casino** pour les rendre quelques heures plus tard contre un chèque du casino. Plus complexe, on peut acheter un casino ou un site de jeu en ligne, puis envoyer des complices avec beaucoup d'argent sale, qui perdent volontairement pour transférer le liquide discrètement.

Faux procès

Il faut créer deux entreprises bidons, une en France, l'autre dans un paradis fiscal ; sur celle-ci, on transfère l'argent sale. La société française saisit la justice sur un prétendu litige contre l'autre société, réclamant des sommes folles, obtenues soit par condamnation, soit par arrangement amiable. Blanchir grâce à la justice, il fallait y penser...

Les enchères

Un trafiquant met aux enchères des pièces d'art ou de collection, et remet des valises d'argent sale à des complices, qui vont volontairement faire monter les enchères. L'argent liquide est remis au commissaire-priseur, qui touche sa commission et légalise la transaction. L'art contemporain serait surévalué d'environ 20% à cause du blanchiment.

Or et pierres précieuses

Or et pierres précieuses s'achètent dans l'anonymat pour être revendus dans des bijouteries de pays aux réglementations floues (ex : Maroc). De là, les bijoutiers les réinjectent dans le circuit économique légal.

Le saviez-vous ?

D'après la légende, on parle de «blanchiment» parce qu'en 1928, la mafia de Chicago avait racheté une chaîne de blanchisserie pour camoufler en recettes son argent sale. Cette explication amusante est rigoureusement fausse : le terme blanchiment n'apparaît pour la première fois qu'en 1973, à propos de l'affaire Watergate. En plus des écoutes, Nixon avait fait blanchir des dons interdits pour sa campagne.

FRAUDE C.B.

Les fraudes au moyens de paiement sont nombreuses, mais la carte bancaire est sans doute la cible la plus en vue. Les techniques détaillées ci-dessous sont rarement l'oeuvre de personnes isolées ; elles le sont principalement de réseaux roumains et africains très organisés.

Quelques techniques

Le skimming

DAB piégé ou skimmer de poche, quelqu'un réussit à copier la piste magnétique de votre CB et capter votre code. Avec une encodeuse et des CB vierges, il crée un copie grossière de votre carte, envoyée à des complices dans des pays ou les retraits s'effectuent par lecture de la bande noire (Inde, USA...). L'argent est débité de votre compte.

Achats en ligne

Quand vous payez par carte, l'établissement vendeur perçoit un ticket avec les 16 chiffres du recto de votre CB. Un vendeur/serveur mal intentionné peut donc facilement en conserver une copie au moment de la vente, puis tenter de visualiser les 3 chiffres au dos de la CB requis pour faire des achats sur internet.

PROTEGEZ-VOUS !

Eviter d'être victime d'achats en ligne, c'est simple : masquez le cryptogramme à l'aide d'un adhésif. Cette donnée inaccessible, plus de fraude possible !

ESCROQUERIE

Outre la pléthore de méthodes simples, reposant surtout sur la crédulité des victimes, il existe des procédés beaucoup plus complexes. En voici un qui a beaucoup fait parler de lui.

Le montage pyramidal (chaîne de Ponzi)

Un escroc convainc quelques personnes de lui confier de l'argent, promettant que grâce à ses placements, il va leur procurer des rentes incroyables. C'est la première couche de la pyramide, sur laquelle s'installe l'escroc. Il convainc ensuite d'autres personnes de lui confier l'argent, garde une grosse partie, verse une prime à la première couche grâce à cette seconde. Pour payer la seconde couche, il faut convaincre d'avantages de personnes qui vont composer la troisième couche, etc... La progression est aisée : comme de l'argent commence à tomber, les gens qui font partie de la pyramide rameutent eux-mêmes leurs connaissances.
L'histoire se finit quand la pyramide s'écroule par manque de nouvelle couche de participants, ou lorsque le sommet de la pyramide disparaît avec l'argent.

Le saviez-vous ?

La «Yes Card» est éradiquée depuis 2007, grâce à un changement d'algorythme de sécurité des cartes à puce.

CRIMINALITE DES AFFAIRES

La tentation est grande de puiser l'argent à la source : les entreprises qui créent la richesse ou les sphères financières de la Bourse. Dans ces domaines, les sommes sont considérables.

Quelques techniques

Banqueroute

Alors que la société est en difficulté, le dirigeant va s'octroyer des primes exceptionnelles et/ou transférer tout le matériel dans une nouvelle société qu'il créée (le nom des structures change peu, pour ne pas semer le doute et encaisser des chèques destinés à l'ancienne société). La société en difficulté disparait avec ses dettes.

Abus de biens sociaux

Il s'agit de détourner l'argent de l'entreprise : faire des achats personnels avec l'argent de l'entreprise, emprunter de l'argent auprès de l'entreprise, faire employer son conjoint et lui verser un salaire sans qu'il travaille... Mais l'infraction est large et vise également les pouvoirs et les voix de la société à des fins personnelles.

Société-écran

Très utilisée pour le blanchiment d'argent, la société-écran est également un recours fréquent pour faciliter diverses infractions, telles la corruption ou la fraude fiscale. Le principe reste le même : interposer un ou des sociétés coquilles vide installées en France ou à l'étranger, afin de déconnecter le lien avec la personne physique bénéficiaire économique de la société.

Délit d'initié

Une personne est «initiée» quand ses fonctions dans une entreprise l'amènent à détenir des informations privilégiées. Se servir de ces informations avant que le public en ait connaissance pour acheter ou vendre des valeurs en bourse (ou se servir d'un intermédiaire pour le faire) permet de réaliser des profits illicites. C'est donc un comportement délictuel.

Manipulation de cours

Cette infraction boursière consiste à créer de façon artificielle des baisse de cours par des ventes importantes de titres ou, inversement, des hausses de cours par des achats d'actions à découvert. C'est le cas du chef d'entreprise qui achete des actions de sa société avec de l'argent avancé par la société elle-même, afin d'éviter la chute des cours.

Diffusion de fausse info

La *diffusion de fausse information* consiste à diffuser sciemment une fausse information sur la situation d'une société cotée, afin d'amener les investisseurs à acheter des actions.

Le saviez-vous ?

Il n'y a pas de définition pour un «paradis fiscal» ! On considère à minima qu'il s'agit d'un endroit où les impôts sont négligeables voire nuls, le secret bancaire très fort, et peu ou pas de renseignements fiscaux avec d'autres Etats.
Un paradis fiscal n'est pas forcément une île ensoleillée : outre la Suisse, l'état du Delaware aux Etats-Unis est très prisé ; aucun impôt pour les activités hors USA, et anonymat garanti.

FRAUDE FISCALE

Il existe de multiples façons de frauder le Trésor Public. Certains avocats ou conseils en tout genre vendent même des «kits à fraude fiscale», incluant la création de société off-shore, l'ouverture d'un compte-bancaire à l'étranger et l'utilisation de modes de paiement anonymes.
Voici d'autres techniques connues.

Quelques techniques

Fausses factures

Comment faire transiter légalement un patrimoine vers un paradis fiscal? Il suffit d'ouvrir une société bidon, au Luxembourg par exemple, qui va vous facturer des sommes exorbitantes. Vous payez. L'entreprise étant à vous, vous n'avez plus qu'à placer l'argent dans une banque. Tout se règle derrière un écran d'ordinateur.

Contre-prêt

Mettons que vous voulez acheter une maison à 15 millions : vous disposez de l'argent dans une banque suisse, mais vous demandez à cette banque de vous prêter l'argent. Vous achetez la maison, mais comme l'argent est prêté, légalement votre patrimoine est de 0€. Vous venez d'esquiver l'impôt sur la fortune.

Le trust

Le fraudeur confie son patrimoine à un gestionnaire, personne de confiance (trust = confiance en anglais). Légalement, le fraudeur en perd donc la propriété ; sans registre, on ne peut retrouver le gestionnaire, qui place l'argent ailleurs.
A ne pas confondre avec le trust qui consiste pour des entreprises à créer un monopole sur le marché.

CORRUPTION

Qui dit argent dit aussi corruption. Il était donc normal de terminer notre tour d'horizon des infractions financières par ce gros morceau.

Le pot-de-vin

Donner un pot-de-vin, au XVI[e] siècle, c'était donner un pourboire, de l'argent de la main à la main. Cette méthode difficilement traçable est utilisée par des entrepreneurs qui donnent de l'argent à un élu pour obtenir des marchés publics. Le coût de la corruption est au final supporté par la collectivité, puisque la commission de l'élu est maquillée sur le prix des travaux.

Agents publics étrangers

Une société française qui exporte (par ex. de l'armement) ne peut pas verser de commissions à un décideur public français pour être choisie. Certains procèdent alors à des systèmes détournés pour arroser des décideurs français, notamment en utilisant de multiples sociétés-écrans. *L'infraction vient de la transposition de conventions internationales en droit français, en 2000.*

Le saviez-vous ?

L'argent sale est répertorié en deux couleurs. L'argent *noir* provient des activités criminelles. L'argent *gris* provient d'activités légales non déclarées.

LE FINANCIER, UNE MATIERE SOUS-EXPLOITEE

Les enquêtes financières touchent à la racine tous les types de criminalité, mais également les comportements néfastes pour l'économie de notre pays.
Ce simple constat devrait attirer l'attention et les moyens sur ces services d'enquête hors du commun... malheureusement, le résultat est mitigé et ce, sur au moins deux aspects incontournables.

Les moyens des services spécialisés

La RGPP n'aura vraiment épargné personne. Les services d'enquête financières ne font pas exception à la règle et accusent également une perte d'effectifs non remplacés, ou difficilement remplacés. A l'instar des autres missions de police, la charge de travail a tendance à augmenter, mais n'est pas suivie par le nombre de policiers. Moins de monde pour gérer plus de dossiers.
Un coup dur, qui de surcroît s'accompagne de coupes budgétaires. Le combat semble donc inégal : de l'autre côté de la barrière, on trouve des organisations criminelles fortunées qui ne lésinent pas sur les moyens et des individus qui montent des techniques complexes. Cette différence est comblée par l'excellence de la police nationale française et la motivation, le dévouement de ses agents. Mais le tort serait de s'en contenter. Pour fonctionner de façon optimale, ces agents ont besoin de matériel et d'équipes suffisamment nombreuses. Or, le compte n'y est pas.

Un savoir-faire cloisonné

Sans oublier que les services spécialisés ne sont pas les seuls à traiter la matière financière. Nombreux sont les services judiciaires qui traitent des infractions dont l'argent est au coeur. Combien connaissent les procédures permettant la saisie des biens personnels des mis en cause, lorsque ceux-ci ne peuvent justifier de la source de leurs revenus ?
Ces procédures ont des conséquences bien concrètes, comme en témoigne ce policier : «La garde à vue, le procès, tout cela n'impressionne plus certains mis en cause qui passent par nos bureaux. Ce qu'ils redoutent le plus, c'est lorsque nous venons saisir chaque bien dont ils ne peuvent justifier la provenance. Non seulement cela les prive des biens qu'ils se sont arrogés, mais en plus, cela les retire du circuit criminel. Sans argent, sans patrimoine pour se refaire à la sortie, ces mis en cause savent qu'ils perdent leur place. Taper au portefeuille est une stratégie anti-criminalité des plus fiables.»
Ce savoir-faire est transmissible, mais reste cloisonné par manque de canaux de communication, manque de temps pour la formation continue. Il est bien dommage de voir que les outils existent bel et bien, mais restent peu utilisés par manque de personnel et par manque de volonté de l'administration.
Gageons pourtant que si le virage des procédures financières était bien négocié, il aurait un impact autrement plus important dans la lutte contre la criminalité.

Leslie Rival
Déléguée nationale investigation & renseignement

L'été meurtrier

Les mois de juillet et août ont été, comme chaque année, marqués par le compteur de noyades sur certaines parties du littoral.

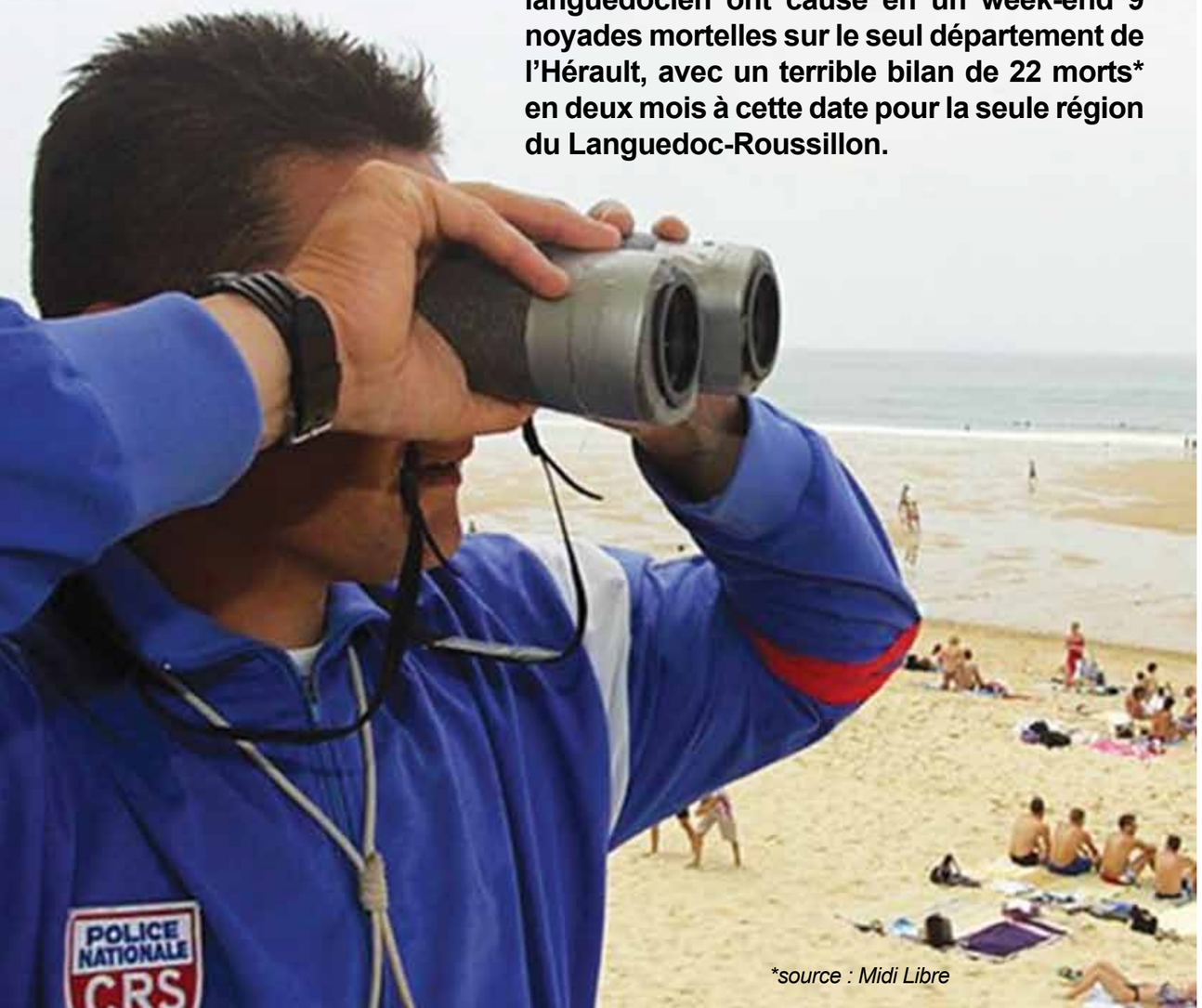

Des «coups de mer» sur le littoral languedocien ont causé en un week-end 9 noyades mortelles sur le seul département de l'Hérault, avec un terrible bilan de 22 morts* en deux mois à cette date pour la seule région du Languedoc-Roussillon.

*source : Midi Libre

«L'été 2013 n'est pas plus meurtrier que les autres années». C'est l'explication officielle avancée par certains experts pour expliquer que malgré les décès en masse sur notre littoral, la situation est tout a fait normale….
Côté coulisse, l'avis est moins optimiste. Impossible de passer à coté de cette mesure phare: verbaliser les baigneurs qui ne respectent pas la Flamme Rouge signalant l'interdiction de baignade.

Respect du drapeau

Lorsque la flamme rouge est hissée, tous les baigneurs sont censés sortir de l'eau. Mais force est de constater que cela est très difficile voire impossible à faire exécuter sur de nombreuses plages surveillées par des sauveteurs civils, qui, ne pouvant faire respecter cette interdiction avouent d'ailleurs hisser la flamme orange, laissant ainsi les baigneurs face à leurs responsabilités…
Pour remédier à ce problème, quelle solution ?
Le préfet de l'Hérault le 31 juillet 2013 a rappelé dans l'urgence et sous la pression des médias à tous les maires des stations du littoral, leur pouvoir de police afin de verbaliser les baigneurs imprudents.
Dés le lundi 29 juillet 2013, notre Secrétaire Général Henri Martini, par communiqué de presse, déclarait que «seul plus de MNS des CRS permettent d'assurer une véritable police des plages et de limiter le nombre des noyades par imprudence» et rappelait notre demande de renforcement des effectifs de nos compagnies afin de revoir à la hausse le nombre de MNS/NS.

La solution

Aucune noyade sur les plages tenues par les MNS des CRS sous flamme rouge. Et pour cause, notre responsabilité individuelle serait engagée si tel était le cas !
Les MNS CRS sont les seuls à pouvoir faire respecter ce genre d'interdiction sur les plages tout en ayant le pouvoir de verbaliser les auteurs d'infractions. Et ce dans une tenue adaptée en cas de refus de sortir de l'eau.
Depuis de nombreux mois, nous alertons les pouvoirs publics des dangers de suppression des MNS/NS des C.R.S sur les plages, comme le prévoyait la Cour des Comptes fin 2012. Les tragiques noyades de cet été et les difficultés rencontrées par les autres sauveteurs pour faire respecter ces interdictions montrent tout l'intérêt d'avoir des sauveteurs qui sont en même temps des policiers expérimentés.
Dans l'intérêt d'un bon service public, il est grand temps de considérer sérieusement nos demandes concrètes de maintien des effectifs sur les plages et d'une contractualisation entre les élus, le ministère de l'Intérieur et les différents partenaires.
Est-il si difficile à comprendre que les effectifs policiers sur les lieux de vacances doivent également correspondre au flux estival de la population qui migre sur le littoral ? Et que la délinquance migre de la même façon avec leurs futures victimes ?
Le 6 août 2013, monsieur Manuel Valls, en visite à Cannes, revenait sur le sujet de la surveillance des plages par les MNS/NS des CRS et déclarait «ne pas vouloir les désengager»... Affaire à suivre de près.

UNITÉ SGP POLICE FORCE OUVRIÈRE Nos revendications

- Maintien et renforcement des effectifs
- Adapter les dates de missions à la réalité des saisons estivales
- Contractualisation pluriannuelle entre les collectivités locales et l'État
- Le reversement des frais de mission payés par les communes à la direction d'emploi et non au Trésor public

Eric Janssens

Délégué national CRS MNS - NS

Prenez votre carrière en main

grâce à notre application

La technologie permet à chacun de rester connecté à son réseau à longueur de journée, d'obtenir des informations instantanément, de trouver aisément des réponses à ses questions.
Dernier né de nos outils, l'application pour SmartPhone bénéficie de toutes les capacités modernes d'un ordinateur de poche, vous permettant de bénéficier des informations dont vous avez besoin.

Gestion du quotidien

Cette application est multifacette. Elle vous permet d'obtenir l'information police et syndicale en temps réel.
Grâce au mémento des infractions, tout ce dont vous avez besoin sur la voie publique tient désormais dans votre téléphone.
Un problème au service, besoin de conseils ou d'aide syndicale ? Grâce à notre annuaire syndical, vous avez les coordonnées de l'intégralité de nos responsables départementaux, pour les contacter rapidement.

Gestion de carrière

Mais l'application ne s'arrête pas là. Elle vous aide également à planifier votre avenir. Avec la grille indiciaire, vous savez où vous en êtes côté argent.
Besoin de changer d'air ? Un espace permutation est là pour vous. Laissez votre proposition ou consultez celles des autres.
Quand aura lieu la prochaine commission d'avancement ou de mutation ? Vous le saurez en consultant notre agenda.
Besoin de vérifier un détail concernant votre statut de fonctionnaire ? Nous vous proposons une bibliothèque en ligne avec chacun des codes qui nous régissent.

Avec l'appli UNITE SGP POLICE - FO, prenez votre carrière en main !

L'appli UNITE SGP POLICE - FO comprend :

L'ACTUALITÉ

Publié le jeudi 11 juillet 2013
Mutations - la voix d'UNITÉ SGP POLICE FO entendue
Publié le jeudi 11 juillet 2013
Indemnité de Sujétion Géographique
Publié le jeudi 11 juillet 2013
Compte rendu CTPN
Publié le mardi 09 juillet 2013
Mutations Outre-mer, toujours d'actualité !
Publié le vendredi 05 juillet 2013
Racket sous les tropiques !
Publié le vendredi 05 juillet 2013

Toute l'actualité policière et syndicale disponible en articles et vidéos

+ l'actu CRS

+ l'actu ADS

PERMUTATIONS

Un listing de permutations remis à jour régulièrement, avec accès direct à toutes les infos importantes pour faciliter la démarche.

MÉMENTO DES INFRACTIONS

Les infractions sont classées par thème, mais vous pouvez effectuer des recherches par mot-clef ou code NATINF.

moteur de recherche

détail de l'infraction

Comment télécharger l'application

passer par le «Play-Store»
en faisant une recherche avec
«UNITE SGP POLICE»
ou
télécharger l'application sur
http://www.unitesgppolice.com/smartphone
et procéder à une installation manuelle.

iOS

passer par l'Apple-Store
en faisant une recherche avec
«UNITE SGP POLICE».

Bientôt disponible sous...

- Windows Mobile
- Windows 8
- i-Pad
- Android-Tab

GRILLE INDICIAIRE

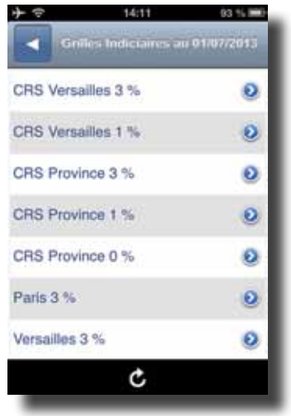

Toutes les grilles, avec mode de recherche simplifié qui mène à une page personnalisée

recherche par grade

une présentation claire

LOGEMENTS

Vous êtes en recherche de logement ? Consultez notre base de données !

AGENDA

Quand aura lieu la prochaine CAPN ? Tout est indiqué dans cet agenda.

ANNUAIRE

Accédez aux coordonnées du responsable syndical de votre département.

TEXTES

Documentations professionnelles
IGOT - Instruction Générale relative à l'Organisation du Travail dans la Police
LOPRS - Loi d'Orientation et de Programmation Relative à la Sécurité du
Réforme des corps et carrière du 17/06/2004
RGEPN - Règlement Général d'Emploi de la Police Nationale
RIPN PARIS - Règlement Intérieur de la Police Nationale
RIPN PROVINCE - Règlement Intérieur de la Police Nationale

Tous les textes qui nous régissent sont consultables depuis notre répertoire.

Demande de repos : *Aucun délai nécessaire !*

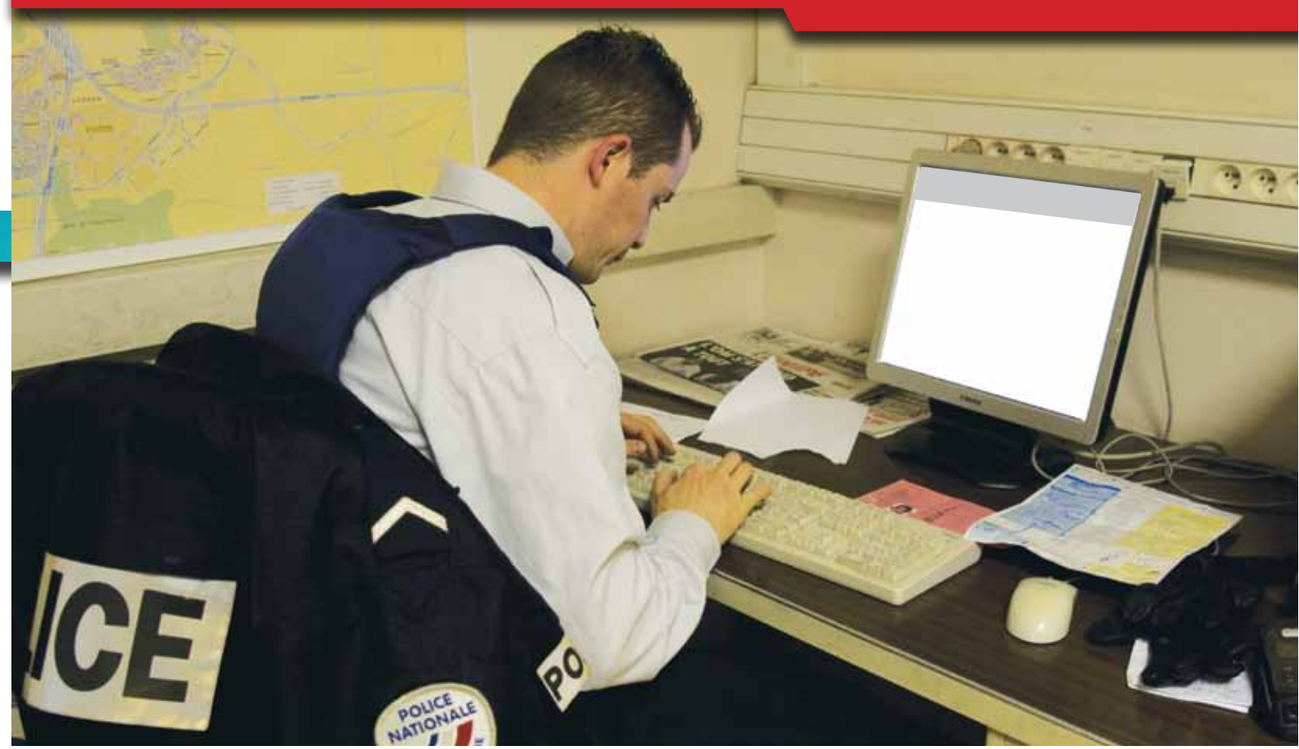

Il s'installe par endroits de mauvaises interprétations des règlements, au détriment des gradés et gardiens de la paix. C'est ainsi que certains avaient pris la fâcheuse habitude de juger **irrecevables** des demandes de repos **sollicitées de 48 à 96 heures avant la période souhaitée.**

Pour mettre fin à ces pratiques, UNITE SGP POLICE - FO a saisi la DRCPN.

Réponse de la DRCPN :

«Les gradés et gardiens soumis à ces disposition [art.102 du RI] peuvent prendre les repos qui leur sont dus sur la vacation ou la journée de service de leur choix, sous réserve que les pourcentages d'absences soient respectés.»

Je vous confirme donc que, dans ce contexte, aucun délai n'est requis pour solliciter un repos.

Référence : courrier DRCPN n° 141/2013, disponible sur www.unitesgppolice.fr

Le secteur Conditions de Travail

Les clauses abusives dans les contrats

«Bonjour à tous. Après avoir examiné lors de notre dernier numéro, la nullité des conventions, il convient de souligner qu'il existe aussi des clauses qui peuvent être considérées nulles, afin de préserver le reste du contrat, conclu entre un professionnel et un consommateur.»

L'article L132-1 du Code de la Consommation dispose que les clauses d'un contrat entre un professionnel et un consommateur de nature à créer un déséquilibre des droits et obligations au détriment de ce dernier, sont abusives.
Un décret en conseil d'Etat précise des types de clauses qui portent si gravement atteinte à l'équilibre du contrat qu'il est irrecevable d'apporter la preuve contraire. Un autre décret détermine la liste des clauses présumées abusives, contre lesquelles en cas de litiges, il est possible d'apporter la preuve du caractère non abusif, mais la charge de cette preuve appartient au professionnel. Ces dispositions sont d'ordre public et le Juge peut les soulever d'office.
Par exemple, est considérée abusive la clause exonérant le fournisseur d'accès à Internet des conséquences de ses propres carences. Egalement, dans les contrats de téléphonie, l'opérateur est tenu d'une obligation de résultat et ne peut indiquer le contraire. Par ailleurs, est nulle la clause qui exclut ou limite les garanties du constructeur automobile, dès lors que l'acheteur confie l'entretien de son véhicule à un autre professionnel qui ne relève pas de son propre réseau. Les grands sportifs, que vous êtes, serez intéressés de savoir que la clause, par laquelle le centre sportif se réserve le droit de modifier unilatéralement les horaires des cours, est abusive, de même que celle qui prévoit l'exclusion immédiate de l'adhérent en cas de comportement gênant, avec la perte totale des sommes versées. Les clauses abusives peuvent se situer sur n'importe quel support, comme bons de commandes, factures, billets, bons de garantie, bordereau, etc, et sont réputées non écrites.

«Je vous souhaite une bonne rentrée et de bonnes affaires, prenez soin de vous et de vos intérêts.»

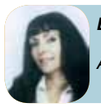

Etincelle Ernart

Avocate

Quand un locataire ne paie plus

«Vous êtes propriétaire et votre locataire ne paie plus son loyer ? Ce qui suit peut vous intéresser.»

Au début, tout se passait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Votre bien immobilier avait l'air d'être un investissement fiable. Cette personne intéressée semblait présenter de bonnes garanties et donnait l'impression d'une personne sérieuse.
Pourtant, un beau jour, sans prévenir, les paiements du loyer ont cessé, remplacés par de longs silences, des excuses vides de sens, voire même des répliques agacées à votre encontre.
Alors, que faire quand un locataire ne paie plus ?
Surtout agir vite ! Ne vous laissez pas entraîner dans un retard cumulé, ne laissez pas croître la dette. Prenez immédiatement conseil auprès d'un huissier de justice.
Le bail rédigé prévoit une clause de résiliation de contrat (appelée clause résolutoire) pour défaut de paiement des loyers.
Il faudra alors demander à l'huissier de justice de délivrer un commandement de payer les loyers.
Cette procédure entraîne la résiliation du bail et donc l'obligation pour le locataire de quitter les lieux.

Attention si il est nécessaire d'aller jusqu'à l'expulsion de ce dernier la procédure prendra une année environ… il faut donc être très réactif !
En outre, prenez garde aux promesses mensongères qui vous poussent à retarder votre action. Certaines personnes mal intentionnées jouent sur les mots pour retarder votre réaction et bénéficier ainsi de la trêve hivernale, pendant laquelle elles ne comptent pas plus régulariser leur situation de locataire.
Pour rappel, la prochaine trêve débutera à compter du 1er novembre 2013 et prendra fin le 15 mars 2014.
A Paris, ces dates peuvent être prolongées de 15 jours avant ou après la période légale.

Rémy Kaestlé

Huissier de justice

«Notez que dans le cadre de ses activités accessoires un huissier de justice pourra assurer la gestion de votre bien.»

Un problème personnel ?
Un problème professionnel ?

Le bureau national met à votre disposition une permanence d'avocat tous les mardis après-midi

dans les locaux UNITÉ SGP POLICE - FO,
161-163 avenue Galliéni, 93177 Bagnolet

pour prendre rendez-vous : 01.70.68.19.09

RÉFORME DU RENSEIGNEMENT

LA DCRI DEVIENT DGSI

La Direction Générale de la Sécurité Intérieure (DGSI) remplace la Direction Centrale du Renseignement Intérieur.
Plus qu'un changement de nom, il s'agit d'une transformation en profondeur.

Ce qui change

Sortie de la DGPN

Il s'agit pour notre pays, de disposer d'un service de renseignement intérieur à l'instar de ce qui existe pour le renseignement extérieur. D'où le fait que cette nouvelle direction sorte du giron de la DGPN pour se retrouver placée directement sous l'autorité du ministre.

Nouveaux personnels

Dans les cinq prochaines années, 430 personnels supplémentaires seront recrutés. Parmi eux 260 contractuels non policiers, mais diposant de compétences dans des domaines recherchés en analyse, contre-terrorisme, cyberdéfense ou encore en soutien linguistique et technique.

Les attentes

UNITE SGP POLICE - FO appelait de ses voeux cette décision de transformer la DCRI en DGSI. Nous ne pouvons donc qu'approuver que cette décision soit retenue. Néanmoins, quelques points requièrent une vigilance particulière.
Tout d'abord, il faut évaluer les conséquences du placement des policiers sous l'autorité directe d'une direction générale. Leur statut doit être défini de façon précise, afin qu'ils ne perdent aucun avantage administratif ou de déroulement de carrière.
Ensuite, puisqu'ils manient une matière soumise à secret défense, la place des contractuels au sein de la structure doit être clairement définie. Il est primordial que ces activités soient pratiquées par des professionnels reconnus, formés et présentant des garanties nécessaires à ce genre de missions.
Se pose en outre une question légitime : se dirige-t-on vers une privatisation du renseignement ? Il va de soi que ce n'est pas l'esprit qui ressort des différentes réunions au ministère ; malgré cela, il est nécessaire de clarifier que notre organisation syndicale s'opposerait bien évidemment à cette dérive. Les contractuels spécialisés doivent assister les policiers, non les remplacer.
Enfin, il va de soi que des moyens considérables doivent être débloqués pour disposer de cette direction générale à la hauteur des attentes qui reposent sur elle.

L'INFORMATION GENERALE DEVIENT RENSEIGNEMENT TERRITORIAL

Les SDIG laissent la place au renseignement territorial (RT), avec une structure repensée.
En marge de certains changements nécessaires, la réforme de cette branche du renseignement laisse malgré tout un sentiment inachevé.

Ce qui change

Structure modifiée

L'échelon central se distingue des autres sous-directions de la DCSP en devenant Service Central du Renseignement Territorial.
Pour le diriger, est créé un second poste de directeur central adjoint de la sécurité publique, spécialement chargé du renseignement territorial. Dans les six chefs-lieux de zone de défense, le chef du service zonal du renseignement territorial devient adjoint du DDSP, coordonateur zonal. Au niveau de la région et du département, les chefs du SRRT et des SDRT deviennent adjoints du DDSP.

Les attentes

Notre organisation était très largement en faveur d'un changement d'appellation, symbole d'impulsion visant à réintroduire la notion de *renseignement* en milieu ouvert. Il est donc regrettable que cette impulsion soit freinée par le lobbying de la sécurité publique. Il s'agit sans aucun doute de la plus grande erreur de cette nouvelle réforme. De notre point de vue, rattacher le nouveau SCRT directement au DGPN aurait apporté de bien meilleures garanties dans l'indépendance du renseignement territorial, mais surtout du financement de ce missions. Un impératif incontournable au vu du constat actuel. Pauvreté des frais de mission empêchant les fonctionnaires de nouer des contacts indispensables. Faible niveau des parcs automobile et téléphonie. Règles administratives de sécurité publique inadaptées, dont notamment le régime de travail, très décrié. Sans oublier l'absence de débouchés en avancements, car ces services sont noyés dans un diagramme départemental par trop chargé.

Nous finirons néanmoins sur un voeu pieux, celui de la coopération entre DGSI et services de renseignements territoriaux, dont les contours sont encores flous, mais qui permettrait une symbiose entre milieux ouvert et fermé, chacun pouvant apporter des avantages ponctuels à l'autre de par leur spécificité.

Alix

Flic et Meilleur DJ féminin de France

Hep ! Tes papiers !

Je m'appelle Tatiana Seck, 30 ans, Gardien de la Paix au CSP Melun Val de Seine depuis 2007. En dehors de mon travail, je viens tout juste d'être titrée Championne de France au concours Deejaygirls 2013 sous mon nom de scène : DJ Alix.

Comment t'es venue la passion de la musique ?

Depuis toute petite je suis attirée par la musique, de manière éclectique. A 8 ans, mes parents m'ont offert mon premier orgue. A 10 ans, mon premier synthé et à 14 ans, un piano.
J'ai alors beaucoup économisé pour pouvoir me payer des platines et une table de mixage, que je me suis offertes il y a cinq ans maintenant et j'ai commencé à m'initier seule chez moi.
Je me suis perfectionnée au fil du temps en analysant les structures de chaque musique, leur tonalité et les rythmes, en surfant sur le web pour y trouver des conseils, des lives de grands DJs internationaux.
J'ai ensuite trouvé mon style dans les sonorités «Dirty Dutch», un style particulier de la musique électronique pour enfin m'arrêter au style «Electro/House» (également dit Dutch House) et Progressive House.
Il s'agit de sonorités qui viennent à l'origine de pays nordiques et de l'est.
Mais la musique, c'est plus que ça... En 2009 j'ai été atteinte d'une maladie cardiaque qui m'a immobilisé pendant deux ans. Durant toute cette période, je me suis enfermée dans cette passion comme exutoire face à la maladie. Lorsque j'ai été guérie, j'ai pris conscience de la valeur de la vie. J'ai appris à savourer chaque moment. La musique m'a aidé à tenir dans ce qui fut la période la plus noire de mon existence.

Comment vis-tu cette passion ?

Je prends un immense plaisir à partager ma musique.
Mon défi est donc de toucher un maximum de personnes pour les ouvrir à quelque chose de nouveau !
Je passe mes journées au commissariat de police et lorsque je rentre chez moi, je me réserve toujours une heure ou deux sur mon ordinateur ou sur mes platines ! On ne peut pas vivre une passion qu'à moitié, sinon ce serait uniquement un loisir ou un plaisir.

Tu es donc sacrée «meilleur DJ de France au féminin» ?

En 2011, j'ai été repérée par une agence de management de DJs. En 2012, j'ai commencé à être diffusée sur plusieurs radios FM et webradios, aussi bien à Paris que dans d'autres régions.
Début 2013, j'ai décidé de m'inscrire au concours national «Deejaygirls», organisé par le site Deejaylive et Musiboxlive (sites de référence musicale). Un concours qui en est à sa 2e édition et sponsorisé par France 4, Radio FG, StarDjane et bien d'autres. La sélection s'est faite sur internet après envoi de maquette audio/vidéo à un jury de professionnels. Sur les 70 candidates, 3 étaient retenues pour participer en mai 2013 à la finale qui s'est déroulée devant un jury pro exclusivement féminin. Quinze minutes pour faire ses preuves et se démarquer des candidates. Je me suis alors impregnée de mon mix et j'ai été élue à l'unanimité du jury «Meilleure Dj au féminin de France» Deejaygirls 2013 !
Il existe certes d'autres concours de DJs et je n'ai pas la pretention de dire que je suis LA meilleure, mais ce titre est vendeur dans ce milieu et me permet à ce jour d'être une artiste internationale.

> « La musique m'a aidé face à la maladie»

Quels sont tes projets ?

Aujourd'hui, en parallèle à mon emploi principal de policier, j'ai créé mon autoentreprise pour mixer en clubs, festivals et radios. Je me suis lancée dans la production musicale en transformant l'une des pièces de ma maison en «Home Studio».
Mon prochain projet est de terminer les musiques sur lesquelles je travaille puis d'être labellisée et diffusée sur les différentes plateformes de téléchargement. J'ai également des projets de collaboration avec d'autres producteurs, des chanteurs et musiciens. Grâce à mon petit parcours, mon agent est de plus en plus contacté par les clubs de différentes régions et pays pour une prestation qui varie entre 1h et 2h. A l'heure où je réponds à votre interview, je suis diffusée sur la bande FM d'une radio de Tel Aviv !

Quels conseils donnerais-tu à ceux qui sont DJ dans l'âme ?

L'oreille musicale et la volonté sont des prérequis. Ensuite, les clés de la réussite sont la motivation, la capacité à apprendre seul tout en sachant s'entourer de bonnes personnes (famille, amis).
Le milieu artistique et musical est un milieu rempli de requins... Le DJ à qui tu apprendras certaines techniques ou à qui tu feras écouter ta nouvelle composition se l'appropriera pour aller plus loin que toi... malgré tous les sourires qu'il aura pu te faire pour paraître amical. Il faut donc rester proche sans trop l'être et garder un pied sur terre dans un milieu rempli de paillettes...

DjAlixOfficial AlixOfficial

Les recours administratifs ... et les pièges à éviter !

Les motifs de recours contre une décision de l'administration sont nombreux et de plus en plus fréquents : inversion de carrière, mutation, notation, NBI, ASA, avancement...

On tient souvent pour acquis la connaissance des recours possibles. Or, notre expérience syndicale démontre que nombre de nos collègues ne sont pas familiers avec ces notions de «recours gracieux» ou de «recours hiérarchique».

Si, hier encore, les arrêtés se signaient sur un coin de table, aujourd'hui le ministère de l'Intérieur emploie une mécanique bien huilée, basée sur les codes et règles juridiques.

De fait, même si les agents peuvent avoir raison sur le fond, c'est sur la forme que leurs recours sont attaqués.

Face à cela, les fonctionnaires n'ont d'autres choix que de s'adapter en apprenant les rouages de la machine.

- Lorsqu'une décision est prise par une autorité administrative, il est possible de lui demander de revoir sa position. Vous disposez de 2 mois pour agir.
- Le délai court à partir de la remise de la décision écrite (explicite) ou du silence gardé pendant 2 mois par l'administration sur une demande que vous avez formulée (implicite).

Vous avez alors deux types de recours administratifs à votre disposition : le recours gracieux et le recours hiérarchique

Recours gracieux

Vous demandez à l'autorité administrative auteur de la décision écrite ou implicite contestée (par exemple, votre commissaire) de revenir sur cette décision.

Recours hiérarchique

Vous demandez à un des supérieurs de l'autorité de revoir la décision. (Si l'auteur est votre commissaire, cela peut aller du DDSP au ministre de l'Intérieur, par exemple).

Ce recours est plus rarement utilisé.

- Il est possible d'engager le recours hiérarchique sans avoir fait de recours gracieux, ou sans attendre d'avoir la réponse au recours gracieux.
- Votre recours est adressé par rapport, dont il faut conserver preuve de l'envoi ! Il doit être motivé en droit (citez les textes) et dans les faits (présentez toute l'histoire et soyez précis mais concis).

Respecter les délais

L'administration est intransigeante sur ce point. Systématiquement, sur les arrêtés relatifs à la situation administrative des agents figure l'article R. 421-1 relatif aux délais de recours.

Eviter le cumul de recours

Nous vous déconseillons de cumuler recours gracieux + recours hiérarchique. Ce cumul est parfois mis à profit par l'administration pour objecter les délais.
La pratique conduit à aller au plus simple : un seul recours (gracieux ou hiérarchique, au choix) préalable à la saisie du Tribunal Administratif si besoin.

Soigner l'objet de votre demande

Ne vous bornez pas à demander une simple modification de la décision que vous contestez : réclamez son annulation.
Lorsque le recours est relatif à des conclusions indiciaires ou indemnitaires, ne vous contentez pas de signaler le problème : chiffrez le préjudice subi. Et, surtout, réclamez l'indemnisation du préjudice.

Franck Fievez

Secrétaire national juridique et technique

MATÉRIEL ADMINISTRATIF

XVIIIe
Les menottes

Les entraves des membres inférieurs existent depuis l'Antiquité. Il faut attendre la fin du XVIIIe siècle pour voir apparaître un système de contention des poignets. Il s'agit de deux anneaux d'acier dont une partie est amovible, reliés par un chaînette. Ce modèle, appelé «Darby» connaît un vif succès et sera vite produit industriellement. Le système n'étant pas ajustable, il faut en produire avec des anneaux de plusieurs tailles.

En octobre 1926, le gardien de la paix Albert Massenot, affecté à Paris XVIIIe présente à son directeur un modèle qu'il a inventé : des menottes avec des bracelets en acier à la forme ellipsoïdale, ajustables par rotation autour d'un axe. Massenot est mis en relation avec un fabricant.
Après la Seconde Guerre, les menottes de type «massenottes» sont produites en masse. Elles font partie de la dotation police depuis les années 1950.

XVIIe
Le tonfa

En 1409, le roi Shô Hashi unifie les territoires d'Okinawa, au Japon, et interdit les armes par crainte de révoltes populaires. En 1609, les armes sont à nouveau confisquées, malgré les attaques d'envahisseurs. Les paysans détournent alors l'usage de leurs outils agraires, dont la poignée de meule du moulin : le *tonfa*.
En 1970, aux Etats-Unis, certains policiers pratiquant les arts martiaux d'Okinawa s'inspirent du tonfa pour rajouter une poignée latérale à leur bâton. Le bois est délaissé au profit d'un alliage de polycarbonate, injecté en une seule pièce. Le tonfa police est né !

Ce modèle va s'exporter en France en 1986 grâce à Robert Paturel, policier et champion de boxe française.

1975 :
Le brassard

Le 23 juillet 1975, la 4e brigade territoriale (à présent DPJ) monte un dispositif pour interpeller des braqueurs de bijouterie, rue de la Brèche-aux-Loups, à Paris 12e.
Vers 20h, alors qu'il sort dans la rue, le bijoutier se fait attaquer par deux hommes en moto. Le passager sort une arme et lui tire dessus.
La moto fonce vers la rue Charenton, mais les braqueurs sont très rapidement cernés par la 4e BT, menée par l'inspecteur Jacques Pottier, qui s'apprête à procéder à l'interpellation, arme en main. L'antigang (à présent BRI) fait de même.

Les policiers de ces services sont en civil et ne se reconnaissent pas : ils se tirent dessus. Jacques Pottier meurt.

Le 15 août 1975, Michel Poniatowski, alors ministre de l'Intérieur, impose le brassard de couleur orange pour les agents en civil.
L'objectif est d'éviter un nouveau «drame de Charenton» et de permettre aux policiers en civil de se reconnaître lors de leurs interventions.
A cette époque, seul le responsable de l'opération jugeait de l'opportunité du port de ce signe distinctif.

Union interfédérale des agents de la fonction publique
FO
UIAFP-FO

Fonction publique : Etat – Territoriale - Hospitalière
46 rue des Petites Ecuries 75010 – PARIS -
contact@fo-fonctionnaires.fr – 01.44.83.65.55

Marylise LEBRANCHU
Ministre de la Réforme de l'Etat, de la
Décentralisation et de la Fonction publique
80, rue de Lille
BP 10445
75327 PARIS Cedex 07

PARIS, le 6 septembre 2013

Madame la Ministre,

Par un courrier en date du 11 juillet 2013, M. le préfet de Moselle annonçait la fin de l'indemnité de résidence versée aux agents publics exerçant leurs fonctions dans les communes minières du Bassin houiller de Moselle. M. le Préfet de Moselle répondait ainsi à une instruction en date du 17 juin 2013, de Monsieur le Ministre délégué chargé du Budget et de vous-même, Madame la Ministre de la réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction Publique.

Comme vous le savez, la suppression de cette indemnité a provoqué un vif émoi chez les fonctionnaires mosellans concernés. Ces agents sont confrontés, comme les autres fonctionnaires, au gel du point d'indice pour la 3ème année consécutive, mais aussi à un prix élevé des loyers dans leur secteur géographique.

De plus, cette décision est prise alors que les indemnités des fonctionnaires et agents publics vont prochainement faire l'objet d'une concertation dans le cadre de l'agenda social de la Fonction publique, et sans que notre fédération ait été informée de l'instruction que vous avez donnée au préfet de Moselle.

Nous vous demandons par conséquent de bien vouloir surseoir à votre décision de supprimer l'indemnité de résidence versée aux agents publics exerçant leurs fonctions dans les communes minières du Bassin houiller de Moselle.

Nous sollicitons également que l'existence de cette indemnité soit discutée dans le cadre de l'agenda social de la Fonction Publique, en particulier lors des réunions sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre parfaite considération.

Christian GROLIER,
Secrétaire Général

Perte de l'indemnité de résidence en Moselle
La FGF saisit la ministre de la Fonction Publique !

Mise à jour des **bulletins d'adhésions**

« Les normes bancaires ayant été modifiées il y a peu, certains collègues hésitent sur les informations à fournir lors d'une adhésion. Des bulletins nous arrivent incomplets, et donc invalides. Voici un rappel de quelques points utiles. »

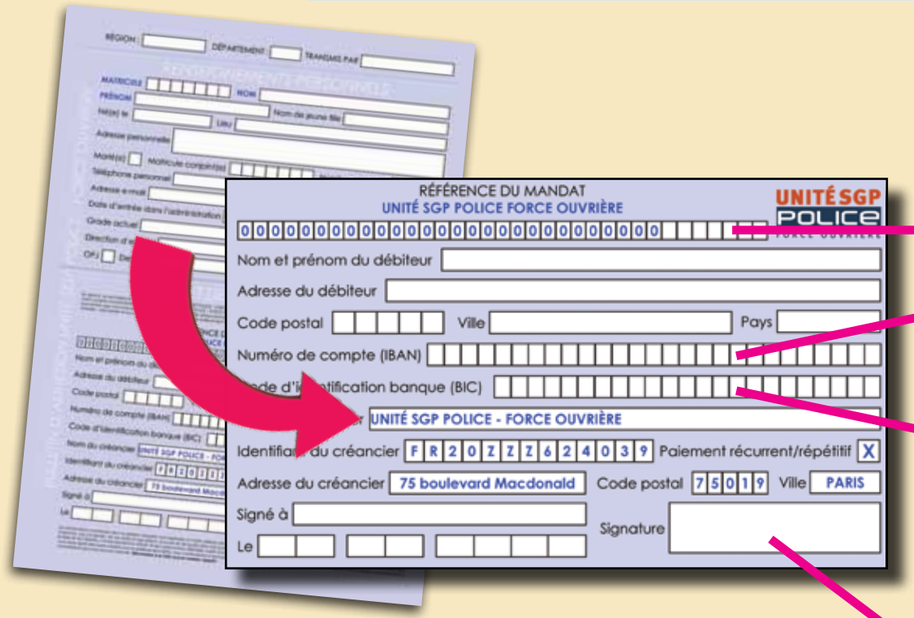
RÉFÉRENCE DU MANDAT
UNITÉ SGP POLICE FORCE OUVRIÈRE
UNITÉ SGP POLICE
Nom et prénom du débiteur
Adresse du débiteur
Code postal
Ville
Pays
Numéro de compte (IBAN)
UNITÉ SGP POLICE - FORCE OUVRIÈRE
Identifiant du créancier F R 2 0 Z Z Z 6 2 4 0 3 9 Paiement récurrent/répétitif X
Adresse du créancier 75 boulevard Macdonald
Code postal 7 5 0 1 9
Ville PARIS
Signé à
Le
Signature

Dans ces cases, inscrivez votre matricule

Ici, votre numéro de RIB *(désormais le RIB s'appelle IBAN)*

Là, le numéro de RIB aux normes européennes, ou SEPA (indiqué sur vos documents bancaires)

N'oubliez pas de signer, des deux côtés du document

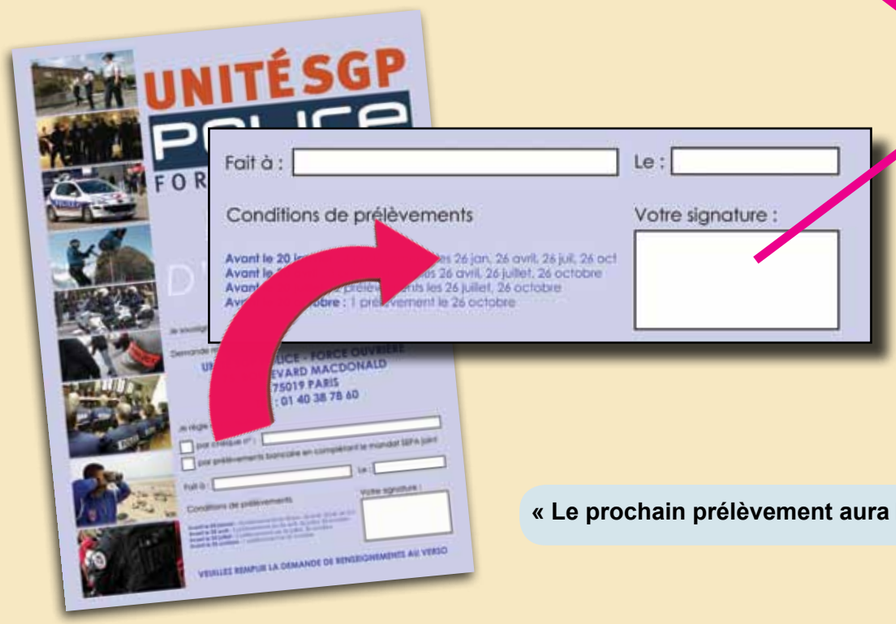

« Le prochain prélèvement aura lieu le 30/10/2013. »

Delphine Marrot
Trésorière Nationale

	Échelon	Durée	Ind. maj	IRM	Trait. Brut Annuel	Trait. Brut Mensuel	I.S.S.P. 26%	All. de maîtrise	Indemnité spéc. ARTT	SALAIRE MENSUEL NET							
										Province 0% IR*	Province 1% IR*	Province 3% IR*	Paris/Versailles FSPN/Corse	CRS Province 1% IR*	CRS Province 3% IR*	Martinique Guadeloupe Guyane	Ile de la Réunion
RULP	Échelon 2		590	743	32 782.47 €	2 731.87 €	710.29 €	219.58 €	56.66€/113.32€	3 001.79 €	3 025.33 €	3 072.42 €	3 197.40 €	3 074.17 €	3 121.26 €	3 984.35 €	4 385.15 €
	Échelon 1	3 ans	580	731	32 226.83 €	2 685.57 €	698.25 €	219.58 €	56.66€/113.32€	2 954.94 €	2 978.09 €	3 024.39 €	3 149.36 €	3 026.93 €	3 073.22 €	3 921.08 €	4 315.09 €
Major	Exceptionnel		551	694	30 615.49 €	2 551.29 €	663.34 €	219.58 €	56.66€/113.32€	2 819.10 €	2 841.09 €	2 885.07 €	3 010.05 €	2 889.93 €	2 933.91 €	3 737.62 €	4 111.92 €
	Échelon 4		541	682	30 059.85 €	2 504.99 €	651.30 €	219.58 €	56.66€/113.32€	2 772.26 €	2 793.85 €	2 837.03 €	2 962.01 €	2 842.69 €	2 885.87 €	3 674.35 €	4 041.86 €
	Échelon 3	3 ans	527	664	29 281.96 €	2 440.16 €	634.44 €	219.58 €	56.66€/113.32€	2 706.68 €	2 727.71 €	2 769.78 €	2 895.07 €	2 776.55 €	2 818.61 €	3 585.78 €	3 943.78 €
	Échelon 2	2,5 ans	513	646	28 504.08 €	2 375.34 €	617.59 €	219.58 €	56.66€/113.32€	2 641.10 €	2 661.57 €	2 702.52 €	2 828.36 €	2 710.41 €	2 751.36 €	3 497.21 €	3 845.70 €
	Échelon 1	2 ans	495	624	27 503.93 €	2 291.99 €	595.92 €	219.58 €	56.66€/113.32€	2 556.78 €	2 576.54 €	2 616.05 €	2 742.59 €	2 625.37 €	2 664.88 €	3 383.34 €	3 719.60 €
Bier/Chef	Échelon 6		504	635	28 004.00 €	2 333.67 €	606.75 €	219.58 €	56.66€/113.32€	2 598.94 €	2 619.06 €	2 659.28 €	2 785.47 €	2 667.89 €	2 708.12 €	3 440.28 €	3 782.65 €
	Échelon 5	3 ans	495	624	27 503.93 €	2 291.99 €	595.92 €	219.58 €	56.66€/113.32€	2 556.78 €	2 576.54 €	2 616.05 €	2 742.59 €	2 625.37 €	2 664.88 €	3 383.34 €	3 719.60 €
	Échelon 4	3 ans	488	615	27 114.99 €	2 259.58 €	587.49 €	219.58 €	56.66€/113.32€	2 524.00 €	2 543.47 €	2 582.42 €	2 709.23 €	2 592.31 €	2 631.26 €	3 339.05 €	3 670.56 €
	Échelon 3	2,5 ans	479	604	26 614.92 €	2 217.91 €	576.66 €	219.58 €	56.66€/113.32€	2 481.84 €	2 500.95 €	2 539.19 €	2 666.35 €	2 549.79 €	2 588.02 €	3 282.12 €	3 607.51 €
	Échelon 2	2,5 ans	470	592	26 114.85 €	2 176.24 €	565.82 €	219.58 €	56.66€/113.32€	2 439.68 €	2 458.44 €	2 495.95 €	2 623.46 €	2 507.27 €	2 544.79 €	3 225.18 €	3 544.46 €
	Échelon 1	2 ans	459	578	25 503.65 €	2 125.30 €	552.58 €	219.58 €	56.66€/113.32€	2 388.15 €	2 406.47 €	2 443.11 €	2 571.05 €	2 455.31 €	2 491.94 €	3 155.59 €	3 467.39 €
Brigadier	Échelon 7		470	592	26 114.85 €	2 176.24 €	565.82 €	219.58 €	56.66€/113.32€	2 439.68 €	2 458.44 €	2 495.95 €	2 623.46 €	2 507.27 €	2 544.79 €	3 225.18 €	3 544.46 €
	Échelon 6	3 ans	464	585	25 781.46 €	2 148.46 €	558.60 €	219.58 €	56.66€/113.32€	2 411.57 €	2 430.09 €	2 467.13 €	2 594.87 €	2 478.93 €	2 515.96 €	3 187.22 €	3 502.42 €
	Échelon 5	3 ans	452	570	25 114.70 €	2 092.89 €	544.15 €	219.58 €	56.66€/113.32€	2 355.36 €	2 373.40 €	2 409.48 €	2 537.69 €	2 422.24 €	2 458.31 €	3 111.30 €	3 418.35 €
	Échelon 4	3 ans	434	547	24 114.56 €	2 009.55 €	522.48 €	219.58 €	56.66€/113.32€	2 271.05 €	2 288.37 €	2 323.01 €	2 451.92 €	2 337.20 €	2 371.84 €	2 997.43 €	3 292.25 €
	Échelon 3	3 ans	416	524	23 114.42 €	1 926.20 €	500.81 €	219.58 €	56.66€/113.32€	2 186.73 €	2 203.33 €	2 236.54 €	2 366.15 €	2 252.17 €	2 285.64 €	2 883.55 €	3 166.15 €
	Échelon 2	2,5 ans	401	505	22 280.96 €	1 856.75 €	482.75 €	219.58 €	56.66€/113.32€	2 116.47 €	2 132.47 €	2 164.48 €	2 294.68 €	2 181.31 €	2 214.17 €	2 788.66 €	3 061.06 €
	Échelon 1	2 ans	384	484	21 336.38 €	1 778.03 €	462.29 €	219.58 €	56.66€/113.32€	2 036.84 €	2 052.16 €	2 082.81 €	2 213.67 €	2 101.00 €	2 133.16 €	2 681.11 €	2 941.96 €
Gardien de la Paix	Échelon 13		447	563	24 836.88 €	2 069.74 €	538.13 €	219.58 €	56.66€/113.32€	2 331.94 €	2 349.78 €	2 385.46 €	2 513.87 €	2 398.62 €	2 434.29 €	3 079.67 €	3 383.33 €
	Échelon 12	3 ans	436	549	24 225.69 €	2 018.81 €	524.89 €	219.58 €	56.66€/113.32€	2 280.42 €	2 297.82 €	2 332.62 €	2 461.45 €	2 346.65 €	2 381.45 €	3 010.08 €	3 306.26 €
	Échelon 11	2,5 ans	423	533	23 503.36 €	1 958.61 €	509.24 €	219.58 €	56.66€/113.32€	2 219.52 €	2 236.40 €	2 270.16 €	2 399.51 €	2 285.24 €	2 319.00 €	2 927.84 €	3 215.19 €
	Échelon 10	2,5 ans	407	513	22 614.34 €	1 884.53 €	489.98 €	219.58 €	56.66€/113.32€	2 144.57 €	2 160.82 €	2 193.30 €	2 323.27 €	2 209.65 €	2 242.76 €	2 826.61 €	3 103.10 €
	Échelon 9	2,5 ans	395	498	21 947.58 €	1 828.97 €	475.53 €	219.58 €	56.66€/113.32€	2 088.36 €	2 104.13 €	2 135.65 €	2 266.09 €	2 152.96 €	2 185.58 €	2 750.70 €	3 019.03 €
	Échelon 8	2,5 ans	384	484	21 336.38 €	1 778.03 €	462.29 €	219.58 €	56.66€/113.32€	2 036.84 €	2 052.16 €	2 082.81 €	2 213.67 €	2 101.00 €	2 133.16 €	2 681.11 €	2 941.96 €
	Échelon 7	2,5 ans	378	476	21 003.00 €	1 750.25 €	455.07 €	219.58 €	56.66€/113.32€	2 008.73 €	2 023.82 €	2 053.99 €	2 185.08 €	2 072.67 €	2 104.57 €	2 643.15 €	2 899.93 €
	Échelon 6	2,5 ans	369	465	20 502.93 €	1 708.58 €	444.23 €	219.58 €	56.66€/113.32€	1 966.57 €	1 981.30 €	2 010.75 €	2 142.20 €	2 030.54 €	2 061.69 €	2 586.21 €	2 836.88 €
	Échelon 5	2,5 ans	351	442	19 502.79 €	1 625.23 €	422.56 €	219.58 €	56.66€/113.32€	1 882.26 €	1 896.26 €	1 924.28 €	2 056.43 €	1 946.29 €	1 975.92 €	2 472.33 €	2 710.78 €
	Échelon 4	2 ans	330	416	18 335.96 €	1 528.00 €	397.28 €	219.58 €	56.66€/113.32€	1 783.89 €	1 797.06 €	1 824.21 €	1 956.37 €	1 848.00 €	1 875.85 €	2 339.48 €	2 563.66 €
	Échelon 3	2 ans	319	402	17 724.76 €	1 477.06 €	384.04 €	219.58 €	56.66€/113.32€	1 732.36 €	1 745.09 €	1 771.80 €	1 903.95 €	1 796.51 €	1 823.44 €	2 269.89 €	2 486.59 €
	Échelon 2	2 ans	314	396	17 446.94 €	1 453.91 €	378.02 €	219.58 €	56.66€/113.32€	1 708.94 €	1 721.47 €	1 747.97 €	1 880.13 €	1 773.11 €	1 799.61 €	2 238.26 €	2 451.56 €
	Échelon 1	2 ans	313	394	17 391.38 €	1 449.28 €	376.81 €	219.58 €	56.66€/113.32€	1 704.26 €	1 716.79 €	1 743.21 €	1 875.36 €	1 768.43 €	1 794.85 €	2 231.93 €	2 444.56 €
	Stagiaire	1 an	309	389	17 169.12 €	1 430.76 €	372.00 €	219.58 €	56.66€/113.32€	1 685.52 €	1 698.07 €	1 724.15 €	1 856.30 €	1 749.71 €	1 775.79 €	2 206.63 €	2 416.54 €
	Elève	1 an	309	389	17 169.12 €	1 430.76 €	372.00 €			1 447.43 €	1 459.76 €	1 484.42 €	1 484.42 €	1 459.76 €	1 484.42 €	1 969.02 €	2 178.93 €